

La contestation des postiers reprendra dès janvier

par J.-Jacques SAMSON

"Les préparatifs sont en cours. Après le Nouvel An, ça va démarrer de plus belle."

Le directeur du Syndicat des postiers du Canada pour le Québec, M. Clément Morel, a confirmé hier au SOLEIL que les 23.000 postiers du pays entreprendront dès les premiers jours de janvier de nouveaux moyens d'action pour réaffirmer publiquement le conflit qui les oppose au Conseil fédéral du trésor pour le renouvellement de leur contrat collectif de travail.

Le plan élaboré par le comité de stratégie du syndicat a déjà été accepté par la très grande majorité des syndiqués à travers le pays. Les moyens d'action retenus comprennent l'établissement de nouvelles lignes de piquetage, symboliques, a affirmé hier M. Morel, aux abords des principaux centres postaux, pour quelques heures ou quelques jours, sur le principe des grèves rotatives et des démonstrations des syndiqués à l'occasion d'événements à caractère politique. Les assemblées publiques, colloques ou autres, impliquant la participation de députés ou ministres fédéraux seront privilégiés.

Selon M. Morel, il s'agira avant tout d'une vaste opération de relations publiques pour le Syndicat des postiers. "Notre plan d'action ne vise pas à faire supporter aux payeurs de taxes des coûts additionnels mais plutôt à démontrer au public que nos demandes sont raisonnables."

M. Morel soutient que "l'esprit syndical" est très bon chez les postiers même si ces derniers se sont vus forcés de reprendre le travail le 28 octobre dernier "en raison des positions déplorables du CTC et des menaces de congédiement massif".

La reprise des activités publiques

du Syndicat des postiers a pour but d'influencer la rédaction du rapport du médiateur-arbitre, le juge Lucien Tremblay, chargé d'élaborer le contenu du prochain contrat collectif des postiers. M. Morel promet que "tous les moyens seront utilisés lors de la campagne nationale d'information".

La société de la Couronne

Le directeur des postiers du Québec explique que les problèmes de relations de travail ne se régleront pas par enchantement en 1979 par la création de la société de la Couronne, promise par le premier ministre Tru-

deau et le ministre des Postes, M. Gilles Lamontagne.

"Les lois prévoient que les conventions collectives seraient reconduites jusqu'à leur expiration. S'il n'y a pas d'amendements au Code canadien des relations de travail, les accreditations pourront même être remises en question, au terme des conventions, en 1982 ou 1983, élabore M. Morel.

Selon les informations obtenues par LE SOLEIL, le travail de médiation du juge Tremblay se déroule très lentement. Il ne rencontre les parties que séparément depuis le 7 novembre et quelques clauses seulement ont été

paraphées. Les pourparlers sur les "problèmes de fond" sont reportés.

Mesures disciplinaires

Une soixantaine de postiers du Québec ont écopé de suspensions variant d'un à quinze jours depuis le retour au travail. Le mécontentement

(Suite à la page A2, 1re col.)

■ Lamontagne prédit une grande autonomie pour la future société de la Couronne qui s'occupera des postes.

page F-1



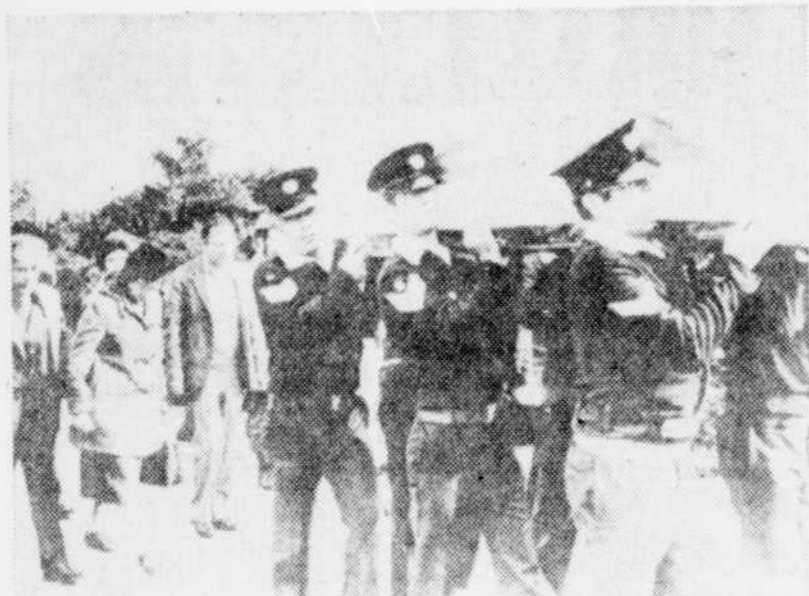
LE SOLEIL



90 PAGES 7 CAHIERS

QUEBEC, MARDI 12 DECEMBRE 1978 82e ANNEE, No 132 PRIX 25¢

mardi



Dernier hommage à Golda Meir

Une garde d'honneur de la police de la Knesset transporte la dépouille de Madame Golda Meir vers le parlement israélien. Les funérailles de l'ancien chef de l'Etat israélien ont lieu aujourd'hui en présence de personnalités venues du monde entier.

page B-1

Les Cossette-Trudel reviendront demain

page A-2

Moins d'étudiants en grève

La vague des grèves étudiantes dans les cégep se résorbe: de la trentaine d'institutions touchées, seulement 14 sont encore l'objet de débrayages.

page A-3

L'Iran au bord du gouffre

Les millions de personnes qui ont manifesté dimanche et hier en Iran, ont démontré qu'il n'était plus possible maintenant de gouverner le pays sans l'appui de l'ayatollah Khomeiny, en exil à Paris.

page B-1

Voyagez maintenant, payez plus tard

Un porte-parole du ministère de l'Immigration a révélé hier que les 604 réfugiés vietnamiens du Hai Hong devront rembourser d'ici deux ans le prix de leur passage en avion vers le Canada.

page F-1

Les prix des aliments grimperont moins vite

par Marc LESTAGE
envoyé spécial du Soleil

OTTAWA — Il est très probable que les prix des aliments vont continuer d'augmenter encore plus rapidement que le taux global de l'inflation, au cours de 1979, selon M. S.W. Borland, le directeur général de la planification et de l'économie à Agriculture Canada.

L'écart entre la hausse du prix des aliments et l'indice général sera toutefois moins important qu'au cours de 1978. La hausse des prix devrait varier entre 8 et 10 pour 100.

Cette nouvelle n'a certes rien de réjouissant pour les consommateurs canadiens qui ne sont pas encore très bien remis du fait qu'au cours de 1978,

l'augmentation des prix des aliments a dépassé l'augmentation du revenu personnel disponible qui était de 12 pour 100, tout comme le prix de beaucoup d'autres biens essentiels.

Pas nécessaire d'être un économiste chevronné pour mesurer l'ampleur de ce phénomène. "Il suffit d'avoir l'occasion de faire l'épicerie

une fois de temps à autre", d'expliquer M. Borland.

Selon l'économiste, cette situation fut en grande partie la conséquence

(Suite à la page A2, 1re col.)

■ Autres nouvelles
en page D-1 et D-3



Le Soleil, Jean Vallières

Soviétiques prêts à affronter les Nordiques

Les Etoiles du Soviet, une formation qui peut être considérée comme l'équipe nationale B de l'Union soviétique, affronte ce soir les Nordiques au Colisée. Composée de jeunes joueurs peu connus, le club soviétique pourrait donner du fil à retordre au club local. Samedi dernier, ils ont déjà vaincu les Whalers de la Nouvelle-Angleterre par 7 à 4. Ces joueurs ont été photographiés lors d'une période d'entraînement au Colisée, hier.

détails, page C-1

Pour réduire les déficits des hôpitaux Les employés qui s'en vont ne seraient pas remplacés

par Roger BELLEFEUILLE

Le ministère des Affaires sociales entend réduire de quelque \$195 millions d'ici 1981-1982 le déficit anticipé des hôpitaux de la province estimé globalement pour les quatre prochaines années à \$317,9 millions.

Cette compression de plus de \$195 millions prendra principalement appui sur le non-renouvellement des départs naturels d'employés syndiqués, cadres et professionnels, et comme mesure incitative pour les établissements, par le remboursement

par l'Etat d'une partie ou de la totalité des intérêts courus sur les dettes et d'une partie du déficit accumulé.

Ce projet ambitieux, qui a déjà soulevé de fortes réserves tant du côté des milieux syndicaux que des administrations hospitalières, a été présenté officiellement hier à Montréal par des porte-parole du ministère des Affaires sociales (MAS) aux représentants des effectifs syndiqués du réseau des Affaires sociales et plus particulièrement de ceux oeuvrant dans le secteur hospitalier.

Déjà connu dans ses grandes li-

gnes depuis plusieurs mois, ce plan, tel que dévoilé hier, et que LE SOLEIL a pu parcourir, s'il met l'accent sur des créations de postes dans le secteur des Affaires sociales, n'est guère explicite quant au nombre de départs envisagés et non renouvelés.

Les centres d'accueil

D'ici la fin de l'année financière 1981-1982, 4.000 nouveaux postes sont prévus dans le réseau des Affaires sociales, dont 2.450 au cours des prochains 18 mois. Cette création d'emplois viendra surtout de l'ouverture de nouveaux centres d'accueil

pour personnes âgées et le reste par l'augmentation de la clientèle.

Pour la présente année, 1.845 nouvelles places sont prévues dans le réseau des centres d'accueil, ce qui devrait créer 700 nouveaux emplois, auxquels viendraient s'ajouter 610 autres, soit dans les centres d'accueil

(Suite à la page A2, 4e col.)

■ Les milieux médicaux sont divisés sur deux importants projets de loi.

page B-4



Le temps des sapins

Sapin naturel ou artificiel? Le choix est à faire. Les grands arbres et les prix sont d'autres facteurs à considérer.

page D-14

sommaire

Annonces classées	F-3 à F-18
Arts et lettres	D-6 à D-10
Bandes dessinées	F-18
Bridge	F-17
Carrières et professions	B-6
Consommation	D-14 et D-15
Décès	F-19
Economie-finances	D-1 à D-4
Feuilleton	F-16
Horoscope	F-15
Information régionale	B-2 et B-3
Mot mystère	F-5
Mots croisés	F-4
Où aller à Québec	D-10
Page des lecteurs	A-6
Page documentaire	A-5
Patron	F-7
Pierre Champagne	A-12
Sport	C-1 à C-7
Télévision	D-9

météo

Les passages nuageux et le temps plus doux sera suivi, demain, de chutes de neige.

page F-3

NUMEROS GAGNANTS PEU IMPORTE L'ORDRE			
7	25	30	32 33 35
6 SUR 6	NOMBRE DE GAGNANTS 0	PRIX \$122,262.00	NO COMPLÉMENTAIRE S'APPLIQUANT SEULEMENT AU 5 SUR 6 +
5 SUR 6	96	\$1,146.20	
4 SUR 6	3959	\$77.20	
5 SUR 6 +	2	\$36,678.50	
			31



Pour réduire les...

(Suite de la première page)

existants soit dans le secteur hospitalier.

Le document remis aux représentants syndicaux est plus discret cependant quant au nombre de départs naturels non remplacés, aux possibles mises à pied effectives et à la fermeture éventuelle de services.

Le non-remplacement de 3,000 personnes est bien mentionné, ce qui équivaut à un taux de départs volontaires de 8 pour 100.

Il est bien dit aussi qu'il faudra prévoir un mécanisme pour favoriser la mobilité des effectifs, et dans les cas de réduction des services, pour faciliter le transfert de personnel d'un établissement à un autre, "à l'intérieur d'une même région".

Une directive du sous-ministre Jean-Claude Deschênes, en date du 11 septembre 1978, adressée aux hôpitaux, établissait cependant que les plans de redressement budgétaires, basés principalement sur le non-remplacement des départs volontaires, devait tenir compte d'une réduction minimale de 2 pour 100 des effectifs pour la présente année et de 4 pour 100 pour la prochaine année. Les établissements non en mesure d'atteindre cet objectif devaient alors songer à d'autres mesures, ajoutait la directive, comme la réduction ou l'abolition des services.

Les technocrates du MAS estiment cependant que sauf pour une dizaine d'établissements, ce plan d'équilibre

budgétaire pourra se réaliser à l'intérieur de deux ans.

Le document remis aux représentants syndicaux n'entre pas dans le détail de la situation budgétaire de chacun des établissements ni ne précise des profils généraux.

Il s'agit d'un texte plutôt aride, bourré de formules algébriques, hors de portée de tout profane.

Il décrit le cheminement théorique emprunté pour établir le déficit de chaque établissement, cheminement dénoncé officiellement par certains directeurs généraux d'hôpitaux qui voient dans cette démarche des modifications draconiennes aux règles budgétaires jusqu'ici acceptées.

La SQ va chercher les Cossette-Trudel à Paris

MONTREAL (d'après PC) — Deux membres de la Sûreté du Québec se rendront à Paris pour y escorter demain Jacques et Louise Cossette-Trudel, lors de leur voyage de retour vers le Canada.

Dans un communiqué diffusé tard en soirée hier, la Sûreté a confirmé que le couple en exil arrivera à l'aéroport de Mirabel, vers midi 30 demain, en compagnie de ses deux enfants. Les époux Cossette-Trudel seront aussitôt pris en charge par des policiers de la Communauté urbaine de Montréal pour être reconduits au quartier général de ce corps policier.

Ils y seront alors interrogés en rapport avec l'enlèvement de M. James Richard Cross, indique la SQ.

Le couple comparaitra vraisemblablement le lendemain de son arrivée, au palais de justice de Montréal, pour y répondre à des accusations de conspiration pour commettre un enlèvement, d'enlèvement, de tentative d'extorsion et de séquestration, ajoute le communiqué.

Conformément à sa politique lors d'arrestation de suspects, ajoute-t-on dans le document, la Sûreté du Québec défraiera le transport du couple de Paris à Montréal, alors que la famille des Cossette-Trudel assumera le coût du transport des deux enfants, Alexis, six ans, et Marie-Ange, quatre ans.

La question à savoir si les Cossette-Trudel devaient payer leurs billets avait fait l'objet d'une controverse ces dernières semaines à l'Assemblée nationale quand des membres de l'opposition avaient mis en doute l'obligation pour les contribuables de payer pour eux.

Urgence

"Lorsqu'une procédure judiciaire est amorcée, c'est le devoir de n'im-

porter quel corps policier de prendre les moyens nécessaires pour assurer la poursuite normale de ces procédures, et ceci comprend souvent l'obligation d'aller chercher des personnes à l'extérieur du Québec," signale le communiqué.

"A cet égard, bien qu'il n'y ait pas eu de précédent en France, il reste que la Sûreté du Québec, d'une façon continue, se rend partout en Amérique du Nord pour y cueillir des personnes dans des occasions similaires".

La SQ précise que la présence de deux policiers est également nécessaire parce que les autorités françaises ont exigé des preuves que les Cossette-Trudel seraient admis au Canada et non refoulés à la frontière et retournés en France.

Même si le sergent Marcel Sainte-Marie et le caporal Yvon Fauchon, de la Sûreté du Québec, accompagneront le couple dès son départ de France, l'arrestation n'aura lieu qu'à l'arrivée à Mirabel par des policiers montrealais parce que l'enlèvement s'est déroulé dans la métropole.

Les représentants de la presse ne pourront rencontrer le couple Cossette-Trudel à l'aéroport. Les enfants seront immédiatement conduits dans les familles de leurs parents, "et nous invitons les médias à beaucoup de discrétion, voire même de compréhens-

sion, afin que le retour de ces enfants s'effectue dans la plus grande quiétude possible".

Serge Ménard, l'avocat du couple, n'a pas indiqué si ses clients plaideraient coupable ou non coupable. On a toutefois avancé l'idée qu'ils puissent être libérés sous cautionnement après leur comparution, de façon à passer Noël en compagnie de leurs enfants. Rien d'officiel, cependant.

Jacques et Louise Cossette-Trudel se sont présentés hier à l'ambassade canadienne où on leur a remis des documents de voyage temporaires, valides seulement pour leur retour au Canada", a indiqué un porte-parole du ministère des Affaires extérieures à Ottawa.

Ces documents donnent l'assurance au gouvernement français que le couple ne connaîtra aucune difficulté pour entrer en territoire canadien.

M. Jamieson

Aux Communes, le ministre des Affaires extérieures, M. Don Jamieson, a déclaré que la décision d'émettre des documents de voyage était conforme à ses vues selon lesquelles les Cossette-Trudel devraient être autorisés à revenir si tel était leur vœu.

Cependant, le leader conservateur, M. Joe Clark et le critique de ce parti en matière de justice, M. Eldon Williams se sont demandés si un procès véritable pourrait avoir lieu puisque tellement d'années se sont écoulées depuis les événements.

En décembre 1970, les époux Cossette-Trudel avaient obtenu l'immunité contre toute poursuite, en autant qu'ils ne reviennent pas au Canada.

En échange de la libération de M. Cross, ils avaient été conduits à Cuba en compagnie de trois autres membres du FLQ.

Le saviez-vous?

Si l'antigel ordinaire utilisé dans les radiateurs des automobiles n'est pas dilué dans de l'eau, il devient de la boue par très basses températures et est alors aussi inutile que l'eau sans antigel (UPF).

Les prix des... (Suite de la première page)

d'un difficile ajustement au niveau plus réaliste du prix de nos importations. On pourrait par ailleurs expliquer qu'à l'échelle internationale "les Canadiens continuent néanmoins d'utiliser une portion moins grande de leurs revenus à leur alimentation que les résidents de beaucoup de pays, exception faite des Etats-Unis".

Les facteurs

Indéniablement, l'augmentation des prix des aliments de 14,5 pour 100 que le Canada a connue au cours des 12 derniers mois, fait mauvaise figure à côté de l'indice général des prix à la consommation qui n'a augmenté que de 8,7 pour 100.

Selon M. Borland cet écart ne va pas continuer de se creuser parce que "nous avons bel et bien absorbé le gros du choc des facteurs qui sont à l'origine de cette augmentation des prix des aliments". La dévaluation de la monnaie canadienne, l'amorce du cycle de reconstitution du troupeau de bovins et les effets de la mauvaise récolte en Californie, tous importants qu'ils sont, constituent des facteurs dont les effets ne seront plus ressentis aussi fortement en terme d'augmentation des prix des aliments au cours des 12 prochains mois.

De même, après plusieurs années de "vaches maigres" l'industrie de la transformation a elle aussi retrouvé au cours de 1978 un niveau de rentabilité susceptible d'intéresser à nouveau les investisseurs.

Il faut craindre toutefois d'autres facteurs, tels une augmentation rapide des coûts de la main-d'oeuvre, suite à la décision des travailleurs de récupérer le retard enregistré durant la période de contrôle des salaires et l'élimination du subside au maintien

du prix du blé pour la consommation humaine qui entraînera automatiquement une augmentation de 10 pour 100 environ du pain et autres produits de boulangerie.

Pour 1979

Au cours des prochains 12 mois, il faudra donc prévoir une augmentation annuelle de 8 à 10 pour 100 de la composante alimentaire de l'indice des prix, selon M. Borland.

Il est à prévoir également que l'écart considérable de 7 pour 100 qui a séparé, au cours de 1978, le taux d'augmentation du prix des aliments consommés à la maison de celui des aliments consommés à l'extérieur diminuera de beaucoup.

Il demeure évidemment impossible de prévoir quels autres facteurs extérieurs vont venir bouleverser ces prévisions... Comme pour s'en prémunir, le directeur des politiques du ministère canadien de l'Agriculture a énuméré les principaux facteurs qui limitent les ravitaillements en aliments.

Il a nommé la technologie et la productivité; les prix des aliments utilisés sur le circuit alimentaire; la demande prévue; la structure des marchés et le niveau des investissements; les événements imprévisibles au chapitre de l'approvisionnement (température) du transport (conflits internationaux) ou de transformation (grèves).

L'économie

De façon générale, le sous-ministre à l'Agriculture du pays, M. Gaétan Lussier a été beaucoup plus optimiste que M. Borland en insistant sur les facteurs qui permettent de

prévoir une reprise économique intéressante, ou à tout le moins très positive, au pays, au cours de 1979.

Simultanément, le revenu disponible total des consommateurs doit augmenter plus rapidement que ses dépenses alimentaires au cours de cette période.

M. Lussier constate également qu'une augmentation de 10 pour 100 des revenus des particuliers ne se reflète pas entièrement sur la demande d'aliments. En d'autres termes, les consommateurs consacrent toujours une moins grande part de leurs revenus à leur alimentation. En revanche, l'augmentation des revenus a un effet déterminant sur le type d'aliments consommés.

Ainsi, quand un consommateur dispose de plus d'argent, il consacrerà à ce moment une plus grande somme à la consommation de viande de bœuf. L'effet sera par ailleurs assez négligeable sur la demande des céréales, des légumes, des oeufs et de certains produits laitiers dont la consommation reste à peu près identique.

Renflouement du remorqueur

Aucune décision ne sera prise avant avril prochain au sujet de la possibilité de renflouer le remorqueur Pointe-Marguerite, qui a coulé à large de Sept-Iles, le 14 novembre dernier.

Les scaphandriers ont constaté que le remorqueur était à moitié enfoui dans la glaise et il est possible qu'au retour du printemps, il soit presque disparu.

S'il devient impossible de renflouer le remorqueur qui repose sous 120 pieds d'eau, Transport Canada envisage d'obliger la compagnie Eastern Canada Towing à enlever tout le mazout qui se trouve dans les réservoirs du Pointe-Marguerite, pour la protection de l'environnement.

Rappelons que le petit remorqueur était à aider le minéralier "Cielo Bianco" à ent dans le port de Sept-Iles lorsqu'il a été écrasé par un autre minéralier qui quittait le port, "L'Algoabay". Il était 6h15 du matin.

M. Robert McIntosh, âgé de 42 ans, dont le corps a été repêché le 30 novembre dernier, a coulé avec le remorqueur. Il se trouvait dans la salle des machines et c'est là que les scaphandriers l'ont trouvé. Son corps a été expédié à New Glasgow, en Nouvelle-Ecosse, sa place d'origine, par la maison funéraire Mallette, de Sept-Iles.



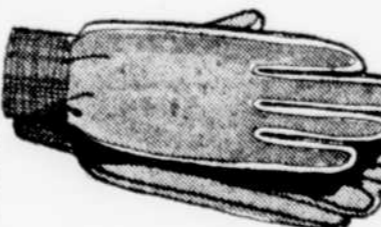
le sac à dos de randonnée

Pour le ski de fond, un sac à vituailles en nylon imperméable rouge/royal... Un cadeau qui a bon dos! \$6.



le pull à col roulé

Extensible dans ses mailles de poly-coton, il tient au chaud... tout mince pour être glissé sous d'autres pulls! P.M.G., \$14.



les gants légers en nylon hydrofuge!

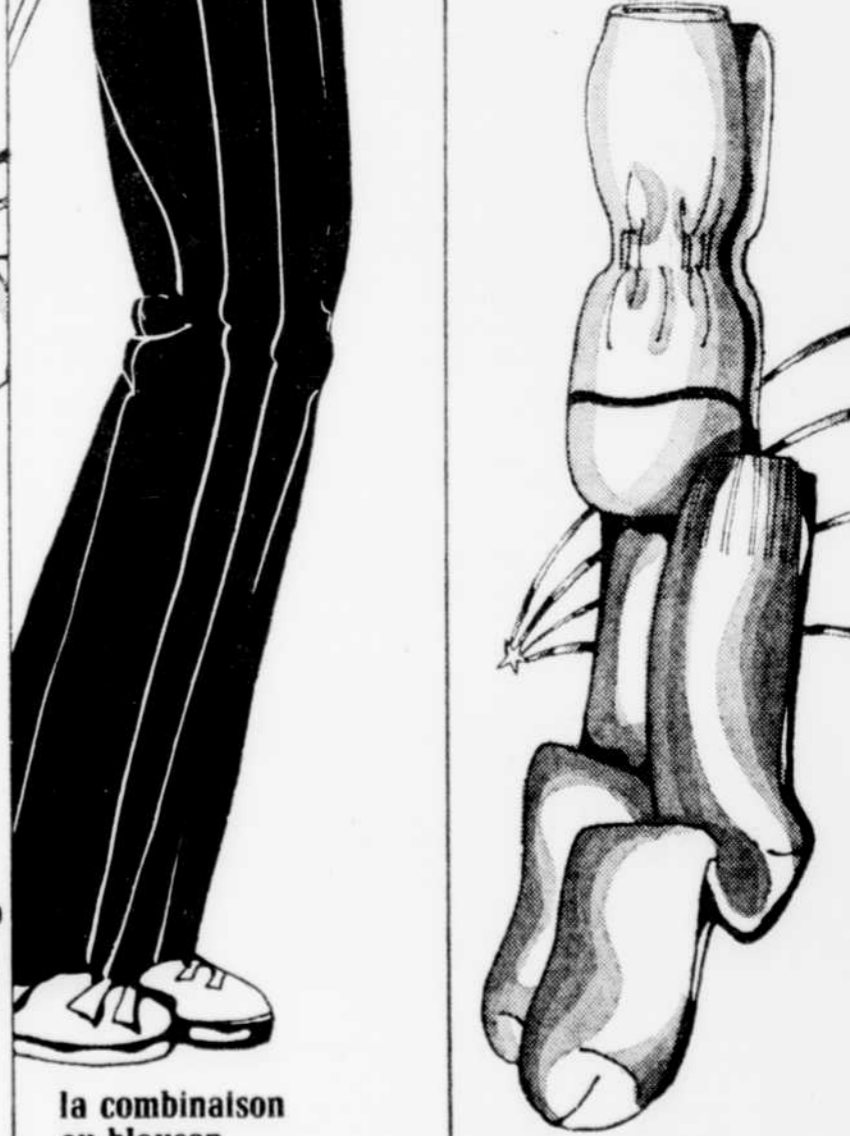
Ultra-minces dans leur nylon enduit de polyuréthane, doublés d'un tricot chaud... Un cadeau à portée de la main! Marine ou rouge, P.M.G., \$14.

DES IDÉES SKI EMBALLANTES



notre vrai pull de marin

notre exclusivité de France
Maillé dans une pure laine vierge, il va aux sports d'hiver... Epaule boutonnée et encolure près du cou. Marine, rouge ou beige, tailles 1, 2 et 3, \$45.



les bas thermals pour jambes sportives!

Super-chauds avec leur tricot-bouclées au dedans, en laine et nylon. Très longs pour le ski de fond, \$9. Plus courts pour le ski alpin, en marine, \$4.

la maison **simons**
place de l'hôtel de ville / place sainte foy
Magasinez en soirée... jusqu'à 21 h. du lundi au samedi inclusivement.

La contestation des... (Suite de la première page)

était à son paroxysme chez les postiers à la suite de l'adoption d'une loi spéciale forçant le retour au travail des grévistes et des incidents étaient craints.

La reprise des activités n'a donné lieu à aucun affrontement majeur.

Les syndiqués visés par les mesures disciplinaires avaient été "pointés" par des surveillants sur les lignes de piquetage, selon M. Morel. Environ 20,000 postiers ont toutefois reçu un avertissement écrit quelques jours après le retour au travail.

M. Morel soutient que le ministère des Postes a émis des directives à l'endroit des surveillants leur traçant une ligne de conduite dans les circonstances particulières traversées. Il en a d'ailleurs très lourd sur le coeur contre l'Association des officiers des Postes qui regroupe les 4,000 surveillants des postiers et qu'il tient respon-

sable "à 90 pour 100" des problèmes de relations de travail aux Postes. "Ils ont même préparé un projet de convention collective, à même l'argent des membres, pour indiquer au Conseil du trésor les points sur lesquels imposer des reculs aux postiers. Cinq ou six mois avant la grève, ils ont tenu un référendum parmi leurs membres pour décider s'ils feraient les scabs et ils ont voté oui."

LE SOLEIL a enfin appris qu'il n'était pas question pour le SPC de se retirer du Congrès du travail du Canada (CTC) malgré la volte-face du président, M. Dennis McDermott, qui a désavoué publiquement la décision des postiers de passer outre à la loi spéciale. Le SPC tentera plutôt de faire la lutte par l'intérieur pour renverser les dirigeants du Congrès du travail du Canada. Les postiers versent une cotisation de \$0,25 par membre, par mois, au CTC.



nous emballerons votre idée dans notre boîte cadeau!

La pollution à Québec est moins accentuée que dans 5 villes du Québec, dont Montréal

Au Québec, la pollution de l'air est plus importante à Beauharnois, à Shawinigan, à Montréal, à Rouyn et à Jonquières que dans la ville de Québec.

C'est ce qu'a déclaré hier le ministre délégué à l'Environnement, M. Marcel Léger, en rendant public un rapport préparé par les services de protection de l'environnement à sa demande, à la suite des articles publiés récemment dans des quotidiens

Les articles des journaux faisant état d'un document de travail d'Environnement Canada qui établissait un classement des villes canadiennes suivant les taux de pollution de l'air observés par certaines stations d'échantillonnage.

Le rapport dont a fait état le ministre Léger porte sur la qualité de l'air de la ville de Québec entre janvier 1976 et novembre 1978 et analyse 68,345 données recueillies du-

rant cette période. Le rapport souligne que de l'analyse des données, il ressort qu'à l'exception d'une portion des secteurs Limoilou, Saint-Roch et Charlesbourg-Ouest, la grande partie de la ville de Québec ne connaît pas de problème de pollution atmosphérique.

Ce qui a amené le ministre Léger à déclarer que "si la ville de Québec a l'air le plus pollué au Canada, après la ville de Hamilton, c'est vraiment qu'il

n'y a pas de problème de pollution de l'air au Québec. Et tel n'est malheureusement pas le cas".

M. Léger a fait observer que lors de l'émission de télévision "Contre-champ" du mercredi 6 décembre, un fonctionnaire fédéral, M. Choquette, avait reconnu que le classement faisait partie d'un brouillon et que la méthode choisie pour faire le classement des villes n'était pas au point et avait fait

l'objet de critiques de la part des fonctionnaires provinciaux.

"Il faut toutefois souligner, a précisé le ministre de l'Environnement, que depuis deux ans, des mesures ont été prises pour corriger certaines situations connues grâce à l'emplacement de certaines stations d'échantillonnage. Toutefois, ajoute-t-il, on ne peut pas demander à des stations de vérifier en même temps la qualité

générale de l'air et des sources ponctuelles de pollution."

"Le rapport indique que des progrès ont été réalisés depuis deux ans à Québec", a conclu M. Léger. De plus, la compagnie Reed et la Communauté urbaine de Québec sont actuellement à prendre des mesures pour rencontrer des ordonnances, ce qui contribuera également à améliorer la qualité de l'air dans la capitale.

Le "défonceur de murs" comparaitra le 5 janvier



On aperçoit l'accusé Berthier Guay à gauche de la photo, en compagnie de deux agents de la prison de Saint-Joseph et de son procureur, Paul-André Morin, debout.

par Paul-Henri DROUIN

du bureau du Soleil

SAINTE-JOSEPH — Le juge Charles-Henri Cliche, des sessions de la paix du district de Beauce, a reporté au 5 janvier prochain, la comparution de Berthier Guay, 28 ans, du 275, 115e rue, de Ville Saint-Georges de Beauce, accusé pour le moment de méfait au centre commercial "Carrefour Saint-Georges" le 8 décembre dernier.

A cette date, fit remarquer le juge Cliche, hier après-midi, au palais de justice à Ville Saint-Joseph de Beauce, "je prendrai connaissance de l'évaluation psychiatrique, à savoir si l'accusé est en état ou non d'enregistrer un plaidoyer".

On rappelle qu'il était vers 5h vendredi matin, lorsqu'un individu au volant d'un camion militaire blindé Dodge 1955 d'une pesanture de 6,000 livres a enfoncé les portes centrales du "Carrefour Saint-Georges" pour poursuivre sa route à travers 37 boutiques de ce centre commercial, le plus important à Ville Saint-Georges de Beauce, causant des dommages évalués à plus de \$2 millions en incluant des dommages mineurs dans 13 autres boutiques.

Le présumé auteur de cette catastrophe qu'on qualifie de "pre-

mière" au Québec, a été arrêté à 5h30 vendredi dernier, au volant de son camion militaire en panne, sans offrir de résistance aux agents de la sûreté municipale de Saint-Georges et de la sûreté du Québec, du poste de Saint-Georges.

Sur les lieux, il a été identifié par la police comme étant Berthier Guay, 28 ans, du 275, 115e rue de Ville Saint-Georges et autrefois de Saint-Simon-les-Mines, dans la Beauce.

La comparution

Devant une salle remplie à capacité, à sa comparution devant le juge Cliche, hier après-midi, l'accusé Berthier Guay était représenté par son procureur Paul-André Morin, du bureau Lessard et Morin, de Ville Saint-Georges.

La lecture de l'accusation étant faite, Me Paul-André Morin a demandé que son client soit acheminé vers le sanatorium Bégin, de Lac-Etchemin, pour y subir un examen psychiatrique.

De son côté, le substitut du procureur général, Me Martin Chabot a laissé entendre qu'il se pourrait que d'autres accusations soient portées à l'endroit de l'accusé Berthier Guay.

Dans un rapport, sur recommandation du Dr Nelson Samson, qui

dit avoir examiné Berthier Guay, le juge Charles-Henri Cliche a décrété que l'accusé soit conduit dans un institut à sécurité maximale, soit à la prison d'Orsainville, pour par la suite, être acheminé vers un centre psychiatrique et traduit à nouveau devant la Cour des sessions à Saint-Joseph de Beauce, le 5 janvier prochain.

L'enquête dans cette affaire du "Carrefour Saint-Georges" est menée conjointement par le chef de police Carol Morin, de la sûreté municipale de Saint-Georges et l'agent Daniel Verret, de la Sûreté du Québec, du service des enquêtes criminelles.

Boutiques ouvertes

Malgré cette épreuve, dès samedi dernier, la "corvée", une tradition chez les Beaucerons, a permis la réouverture à compter de 9h, de la presque totalité des boutiques ravagées du centre commercial et hier, une seule boutique n'était pas en mesure d'ouvrir ses portes, soit l'Arthèque.

Ce tour de force, on l'a réussi avec la participation de 250 personnes bénévoles qui se mirent à la tâche dès vendredi après-midi et travaillant sans arrêt, même la nuit complète, en vue de permettre la réouverture des 50 boutiques du "Carrefour Saint-Georges" touchées par cet événement.

La vague de débrayages étudiants se résorbe

par Damien GAGNON

La vague de débrayages étudiants des cégep du Québec, amorcée le 7 novembre dernier, s'est considérablement résorbée au cours des derniers jours.

Aujourd'hui, 14 cégep sont encore paralysés, comparativement à plus d'une trentaine au plus fort de la crise.

Cependant, il faudra attendre le retour du congé des Fêtes, soit au début de janvier, pour voir si la situation reviendra à la normale dans toutes les institutions.

En effet, dans des cégep, c'est le cas à Alma et à Jonquières, les étudiants ont voté la grève jusqu'au 12 janvier. Dans d'autres cégep, ils attendent la réponse du ministre de l'Éducation à leurs revendications en matière de prêts et bourses avant de se prononcer sur un éventuel retour en classe.

Quant au ministre Jacques-Yvan Morin, il ne semble pas pressé à faire connaître les modifications qu'il entend apporter au service de prêts et bourses. Un porte-parole du ministère révélait, hier, que M. Morin devrait faire connaître sa réponse d'ici Noël. Dans les prochains jours, il doit rencontrer le comité des priorités du gouvernement.

Le calendrier scolaire

La reprise des cours est également

conditionnée à l'acceptation par les étudiants et les professeurs du calendrier scolaire qui devra être modifié, dans un certain nombre de cégep, afin de permettre la reprise des jours de classe perdus.

Cette tâche délicate revient au conseil d'administration de chaque collège qui doit s'assurer la collaboration des étudiants et des professeurs, sinon la reprise des cours n'est pas assurée.

C'est le cas à Rimouski, où fut amorcée le mouvement de débrayages. Les cours n'ont pu reprendre, hier, parce que les étudiants n'acceptent pas les modifications proposées au calendrier scolaire par l'administration du cégep.

Il est évident, compte tenu des propos du ministre de l'Éducation, que d'autres cégep devront prévoir des modifications à leur calendrier. Citons les cas de Limoilou, Chicoutimi, Alma, Jonquières.

Cette récupération, comme l'a indiqué le ministre Morin, doit se faire sans frais supplémentaires, ce qui signifie, entre autre, que les professeurs devront accepter de voir l'année scolaire se terminer plus tard que prévu dans les cégep où la chose sera nécessaire.

Un porte-parole du ministère pré-

cisait également que s'il appartient au conseil d'administration de chaque cégep de décider s'il y aura récupération ou pas, le ministère de l'Éducation n'entendait pas émettre des diplômes à rabais.

De son côté, la Fédération des CEGEP qui avait conservé un mutisme complet depuis le début du conflit, demande au gouvernement de donner rapidement une réponse claire et définitive aux revendications des étudiants afin que cesse les débrayages.

Selon la liste établie par M. René Robitaille, permanent de l'Association nationale des étudiants du Québec, les cégep en débrayage aujourd'hui sont: Nord-Ouest, Rivière-du-Loup, Sainte-Foy, Alma, Chicoutimi, Jonquières, Lionel-Groulx, Montmorency, Rosemont, Vieux-Montréal.

Soulignons que le référendum entrepris vendredi dernier auprès des 2,882 étudiants du cégep François-Xavier-Garneau, doit se poursuivre aujourd'hui. La charte de l'association générale des étudiants de cette institution exige qu'au moins 80 pour 100 des étudiants se prononcent.

À l'université Laval, les étudiants du programme d'histoire et ceux de sociologie ont voté, hier, la grève générale illimitée pour appuyer les revendications des cégepiens.



Depuis vendredi dernier, les 2,882 étudiants du cégep F.-X.-Garneau sont invités par référendum à se prononcer sur la poursuite du débrayage ou le retour en classe.

Lazure intercèdera en faveur du CLSC Laurentien

Le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, va de nouveau demander au Conseil du trésor de débloquer les fonds nécessaires à la relocalisation du CLSC Laurentien qui dessert les municipalités de Saint-Augustin, l'Ancienne-Lorette et le quartier Laurentien de Sainte-Foy.

On se rappellera que les responsables du CLSC ont tenu une conférence de presse la semaine dernière afin de sensibiliser la population aux problèmes que connaît cet établissement.

Le CLSC est actuellement logé dans les locaux exigus qui l'empêchent de remplir son rôle de façon adéquate et son développement risque d'être mis en veilleuse s'il ne peut profiter maintenant de la possibilité qui lui est offerte de s'installer dans de nouveaux locaux.

Crédit Foncier
FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

10 1/4% annuellement pour 5 ans GARANTI

PLACEMENTS A TERME

D'autres termes et types d'intérêt sont offerts. Demandez notre brochure.

Québec: 1135, chemin Saint-Louis (418) 681-0277
Montréal: (514) 282-1880 • Ottawa: (613) 232-5309

INSTITUTION INSCRITE: RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC • MEMBRE: SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

REEL
RÉGIME
ÉPARGNE-LOGEMENT

10% annuellement pour 5 ans GARANTI

SANS FRAIS

Brochure de 16 pages offerte.

Boîtes de carton ondulé usagées à VENDRE

Saviez-vous que vous pouvez vous procurer des boîtes en carton ondulé usagées? Elles sont tout aussi bonnes et coûtent de 30 à 40% moins cher que les boîtes neuves.

Pour plus de renseignements, appelez:
523-2956 Lise Aubut
L.-P. Aubut Enr.
1185, rue Lasarre, Québec

AVIS
Service direct

**STE-FOY
MIRABEL**

et retour par autobus

tous les vendredis, samedis, dimanches et lundis du 15 déc. au 15 avril

départ du terminus ste-foy: 2h du matin
départ de mirabel: 11h du soir

billet simple \$10.00
aller retour \$20.00
il est nécessaire de réserver.

billets vendus exclusivement au
TERMINUS D'AUTOBUS STE-FOY
place laurier
651-7015

Un resserrement administratif nécessaire

Contrairement aux six mille médecins spécialistes du Québec qui en sont venus à une entente avec le gouvernement sur les modalités d'application du projet de loi 84 modifiant la loi de l'assurance-maladie, les autres professionnels de la santé, réunis en front commun, ont obtenu de se faire entendre en commission parlementaire hier.

Cette commission parlementaire aura été fort utile puisqu'elle a permis aux payeurs de taxes québécois d'évaluer s'il est vrai que le projet de loi 84 "propose un nouveau modèle de gestion inacceptable en régime démocratique" comme le proclamait, hier, avec tout l'aplomb qu'on lui connaît, le président de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, le docteur Gérard Hamel.

En termes simples, le projet de loi 84 constitue en fait un ajustement des mécanismes administratifs de contrôle du régime d'assurance-maladie du Québec, huit ans après sa mise en oeuvre et la comptabilisation des excès qu'il a entraînés. A cela, s'ajoutent quelques astucieuses acrobaties législatives destinées à favoriser une meilleure répartition des effectifs médicaux et à minimiser les effets des moyens de pression sur les bénéficiaires en période de négociation.

Il est bien sûr que le projet de loi 84

augmente considérablement les pouvoirs de la Régie de l'assurance-maladie sur les professionnels de la santé et qu'il sape par la même occasion des pouvoirs traditionnellement réservés à ces éternels nostalgiques du temps où ils étaient les seuls maîtres à bord du bateau de la santé au Québec, les médecins.

Tout noble et essentiel que soit leur travail, les professionnels de la santé devront bien un jour, se soumettre de meilleur gré, comme les autres, aux lois qui régissent la majorité silencieuse. Les citoyens ordinaires, à l'encontre des médecins, ont depuis longtemps appris à se plier à une lourde, très lourde bureaucratie qui soupèse quotidiennement leurs gestes afin de mieux sculpter la social-démocratie de demain.

Et le processus se poursuivra inexorablement aussi longtemps que la majorité des Québécois y verra une tentative honnête et démocratique vers une meilleure répartition de la richesse nationale.

Le projet de loi 84 ne propose pas un modèle de gestion inacceptable, comme le croit le docteur Hamel, mais il est indéniable qu'il pénalise sévèrement, contrôle et juge les professionnels de la santé dans l'exercice de leur métier, à cause d'abus intolérables de la part de quelques praticiens. Il s'agit plutôt d'un resser-

rement, qui sera démocratiquement approuvé par l'assemblée des représentants du peuple, de mécanismes modernes de gestion.

L'Etat n'aurait pas rempli son devoir d'administrateur responsable des fonds publics s'il avait passé l'éponge sur des fissures à la loi de l'assurance-maladie tels qu'un versement de \$50 millions annuellement à des bénéficiaires inconnus, non identifiables dans le fichier de la RAMQ et dont on ne sait pas même s'ils sont Québécois, ou sur des remboursements d'honoraires pour des actes professionnels accomplis en un temps humainement impossible.

Comme première mesure de contrôle ressermé, la Régie de l'assurance-maladie propose que la présentation de la carte d'assurance soit obligatoire pour l'obtention des soins. Cette proposition est sensée mais elle nécessitera une campagne de sensibilisation et d'information bien orchestrée afin que la population en comprenne le sens et ne fasse pas porter inutilement sur les médecins tout l'odieux de la mesure.

Toutefois, la très grande partie du projet de loi 84 vise surtout à freiner radicalement le nombre d'actes frauduleux accomplis délibérément par certains professionnels de la santé.

Bien entendu les praticiens honnêtes, qui constituent, on ose l'espérer, encore la majorité des professionnels de la santé dans cette province, feront les frais de mesures coercitives sévères destinées à remédier aux exagérations scandaleuses des moutons noirs de la bergerie.

Les exemples d'abus, décrits à la commission parlementaire hier par le président de la RAMQ, le docteur Martin Laberge, étaient suffisamment éloquentes pour rallier l'opinion publique, même si on soupçonne volontiers la RAMQ d'avoir volontairement étalé les cas les plus extrêmes afin de frapper davantage l'imagination.

Toutefois, sans présumer du nombre de fraudes dont la RAMQ a été victime, on peut facilement croire qu'elles ont été sûrement assez nombreuses pour justifier l'intervention actuelle. Beaucoup de Québécois ont sans doute, à une occasion ou une autre, été témoins d'une utilisation trop généreuse des fonds collectifs par les professionnels de la santé qui ont probablement tissé eux-mêmes la toile à laquelle ils se retrouvent aujourd'hui agglutinés.

Que les professionnels de la santé se plaignent des mesures coercitives de la loi 84 à leur égard est assez normal mais qu'ils les trouvent injustifiées étonne pour le moins.

Monique PAYEUR

Ce qui n'avance pas...

Pendant que se profile la menace d'une grève des enseignants de Laval, la contestation cégépienne semble en voie de se dégonfler. C'est là le triste lot d'une société dite ouverte qui, avec son brelan de "permissivités", depuis longtemps condamnée à vivre de Charybde en Scylla.

Comme disait l'autre, "ne soyons pas sans inquiétude". Une fois les derniers contreforts tombés, il restera à dresser le maigre bilan d'une "flambée" dont personne, et surtout les étudiants, n'auront tiré la moindre leçon, sinon celle d'avoir à constater que nous vivons dans un monde biaisé et irresponsable.

Car, ce qui frappe le plus dans cet événement est le fait que la plupart des "gens en place" se soient confinés dans le confort de leurs propres intérêts. Des politiciens, par pur opportunisme politique, des syndicats, par opportunisme syndical, des enseignants, par opportunisme idéologique.

Malheureusement, ceux qui étaient le plus concernés ont raté une excellente chance d'aiguiser au fil des événements leur prise de conscience sociale, se contentant de honnir le gouvernement et les éditorialistes réactionnaires qu'ils tiennent en grand part responsables de leur échec.

Pourtant, il y a malheureusement la plus que de la simple dénonciation. En émettant leur "refus global", en se refusant à reconnaître certaines priorités pour ne penser qu'à leurs privilèges, ils ont dénoncé eux-mêmes la vanité de leurs prétentions et donné, en quelque sorte, raison à ceux qui, en toute bonne foi et non dans le but inutile de les repousser dans leurs retranchements, voulaient les faire tant soit peu réfléchir sur la véritable place qu'ils doivent consentir à occuper dans la hiérarchie sociale.

Cette piètre performance, tissée de redondances éculées et de slogans prématurés, n'aura réussi qu'à diviser le mouvement étudiant et à faire perdre un temps précieux à ceux, heureusement encore nombreux, qui désiraient faire l'essentiel de leur boulot, c'est-à-dire étudier.

Cela dit, personne n'a jamais nié aux étudiants que, parmi leurs nombreux griefs, se trouvent des revendications fort raisonnables dont la discussion eût pu être engagée dans un climat plus serein et plus approprié aux circonstances. Mais l'intransigeance et le manque d'imagination n'auront réussi malheureusement, qu'à les faire "avancer en arrière".

Paul LACHANCE



point de vue

Le nouveau système monétaire européen prend forme avec l'ECU

par Roger DEHEM
(collaboration spéciale)

L'histoire se répète, mais ne cesse de nous surprendre. Le nouveau système monétaire européen, qui entrera en vigueur le 1er janvier, à la suite de l'accord du 5 décembre entre six des neuf gouvernements de la Communauté économique européenne, est la quatrième tentative d'après-guerre d'intégrer, d'une certaine façon, les systèmes monétaires nationaux en Europe.

En 1950, la création d'une Union européenne de paiements mettait un terme à l'anarchie monétaire qui avait prévalu après l'armistice. En 1955, l'Accord monétaire européen prévoyait une certaine coopération au lendemain de la dissolution éventuelle de l'UEP, qui eut lieu en décembre 1958. Le retour de l'instabilité monétaire à la fin des années soixante, et le flottement du dollar américain à partir d'août 1971, incitèrent les membres du Marché commun à tenter un nouvel effort en vue de stabiliser les relations monétaires intra-européennes. En mars 1972, les marges de fluctuations des monnaies de la CEE furent retréecies, et le "serpent" monétaire européen commença son histoire périlleuse. Un mois après le lancement de celui-ci, la livre sterling dut en sortir, puis ce furent la lire, le franc

français, la couronne suédoise. Le franc français réintégra le serpent en 1975 pour en ressortir dix mois plus tard, en mars 1976. Il n'y a pas si longtemps que la survie du "serpent" était fortement mise en doute. Même réduit à sa plus simple expression, c'est-à-dire à un lien étroit entre le mark allemand, les monnaies du Benelux et les couronnes danoise et norvégienne, le serpent était soumis à de fortes tensions internes.

Il est, dès lors, surprenant qu'en dépit d'expériences passées plutôt malheureuses, une nouvelle tentative ait été entreprise pour élargir et intensifier l'intégration monétaire européenne. Il y a à cela deux raisons, l'une interne à l'Europe, et l'autre externe.

Les fluctuations des échanges intra-européens, notamment celles du franc français, de la livre sterling et de la lire, ont rendu de plus en plus difficile la poursuite de la politique agricole commune. Celle-ci, très compliquée et de négociation difficile, comporte la libre circulation des produits agricoles sur tout le territoire du Marché commun. Or, les fluctuations des échanges modifient parfois sensiblement les conditions de la concurrence internationale; par exemple, une dépréciation du franc français par rapport au mark avantage indûment les producteurs

français et pénalise les producteurs allemands. C'est pourquoi, depuis quelques années des prélèvements sont effectués aux frontières, de manière à mettre les marchés agricoles nationaux à l'abri des effets des fluctuations monétaires.

Par ailleurs, la perte de confiance dans le dollar américain, en stimulant la spéculation, a mis en vedette des monnaies fortes, tel le mark allemand, et, à par conséquent, accentué les forces de désintégration monétaire en Europe.

La France, comme principale intéressée à la politique agricole commune, et l'Allemagne, comme principale cible de la spéculation contre le dollar, ont été les deux promoteurs d'une relance de l'intégration monétaire européenne.

Le projet devait embrasser les neuf membres du Marché commun. Il devait avoir comme objectif essentiel celui de stabiliser les échanges intra-européens, de manière à faciliter le fonctionnement du Marché commun et à minimiser l'impact de l'instabilité du dollar.

L'accord intervenu le 5 décembre n'engage, jusqu'à nouvel ordre que six des neuf membres de la Communauté, soit les trois pays du Benelux, la France, l'Allemagne et le Danemark. Toujours réticente à

contracter des engagements européens, la Grande-Bretagne s'est abstenue. L'Irlande, dont la monnaie est liée à la livre sterling, n'a pu faire autrement. Toutefois, l'abstention la plus ressentie est celle de l'Italie; pour des raisons de politique interne, elle a posé des conditions jugées exorbitantes par les Allemands à sa participation.

De quoi s'agit-il?

Mais en quoi consiste ce nouvel accord européen? Tout comme l'Accord de Bretton-Woods de 1944, il vise essentiellement à organiser la coopération monétaire en vue d'assurer une certaine stabilité des échanges. Celle-ci est définie d'une manière précise: chaque monnaie a une valeur centrale exprimée par rapport à un étalon commun, l'ECU (European Currency Unit), et ne pourra fluctuer qu'à l'intérieur d'une marge de 2,25 pour 100 de part et d'autre de ce taux-pivot. L'ECU n'est qu'une unité de compte qui combine les valeurs d'un panier de devises. Il vaudrait actuellement, environ \$EU 1,20.

Pour assurer cette stabilité des échanges entre les monnaies des pays participants, un mécanisme de soutien ou d'intervention est prévu. Un fonds commun est constitué par l'apport de chaque participant de 20

pour 100 de ses avoirs officiels en or et en dollars. Les facilités de crédit à court et à moyen termes seraient initialement de 25 milliards d'ECU. Ceci ne suffirait cependant pas à garantir la survie du système. Des déséquilibres majeurs sont à prévoir. Aussi a-t-on prévu que lorsqu'une monnaie franchirait un "seuil de divergence", le pays en cause serait astreint à prendre des mesures, soit restrictives, soit expansionnistes, pour corriger le déséquilibre. Des ajustements de parité ne seraient pas exclus.

Un progrès

Que sont les chances de succès du nouvel accord monétaire? Deux opinions extrêmes et opposées se font entendre: l'une, trop optimiste, y voit la première étape d'une véritable union monétaire européenne analogue à celle réalisée aux Etats-Unis par le système coordonné des douze banques fédérales de réserve; l'autre, sans doute trop pessimiste, n'y voit qu'un geste sans lendemain, les contraintes prévues n'étant pas suffisantes pour assurer la survie du système, face aux difficultés qui ne manqueront pas de se présenter.

Il est vrai que si l'on se réfère aux expériences passées d'intégration monétaire, l'on est en mal de raisons d'optimisme. Toutes ces expériences

ont failli, parce que les institutions supra-nationales n'ont pu prévaloir contre la force des nationalismes. Malgré les ressources considérables mobilisées par le nouveau système, l'on peut se demander comment la spéculation pourra être endiguée lorsque l'une ou l'autre monnaie sera mise en question pour des raisons de politique intérieure. Comment le système à six pourra-t-il être élargi à neuf, ou à douze, lorsque l'Espagne, le Portugal et la Grèce se joindront à la Communauté?

S'il est vrai que les expériences précédentes ont toutes plus ou moins déçu, il n'en demeure pas moins que tous les gouvernements ont plus que jamais dans le passé acquis la conviction que le nationalisme monétaire pur et simple est encore plus décevant. L'instabilité des monnaies au cours de l'année écoulée a contribué à la stagnation économique et à assombrir l'horizon en augmentant l'incertitude générale. Non seulement les pays européens, mais l'administration américaine elle-même, sont devenus conscients de l'impératif d'une plus grande stabilité. C'est pourquoi, le nouvel ECU, symbole francophone, sigle anglophone, d'une institution européenne encore fragile, marque un progrès dans la bonne voie.

M. Roger Dehem est professeur à l'université Laval

Le sport québécois

Zone sous-développée de la culture

□ Gaston Marcotte et Paul Ohl ont décidé d'unir leurs voix et de relever le défi culturel du sport québécois. Gaston Marcotte, docteur en éducation, didacticien du hockey, membre de laboratoire de recherche appliquée au hockey de l'université Laval, premier président de la Confédération des sports du Québec, il a été à l'origine du mouvement de réforme du sport québécois amorcé en 1968; Paul Ohl, écrivain sportif, romancier, spécialiste en sociologie du sport contemporain, ancien directeur général du Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports et initiateur des Etats généraux du sport québécois, un de ses ouvrages, "La guerre olympique", a été salué par la critique européenne comme un classique de la littérature sportive francophone. Il est aussi l'auteur d'un projet d'une Charte québécoise du sport. Le document qui suit répond aux commentaires et aux invitations lancés aux deux hommes à l'intérieur du débat sur l'avenir du sport québécois.

Les Etats généraux du sport québécois, convoqués les 13, 14 et 15 octobre dernier, ont été appelés à se prononcer sur l'identité culturelle du sport dans la société québécoise. Ils ont échoué à cet égard. On peut en conclure que les milieux dynamiques du sport québécois n'ont pu s'entendre sur la nécessité d'un acte collectif de réflexion. Ils ont démontré qu'en plus, leur étendue de vision était étroite et que leur sens de la prospective était, lui, tout à fait déficient.

Le sport québécois reste donc caractérisé par la continuité historique des revendications et des lamentations face à l'Etat et celui-ci entretient un discours hésitant, dominé par des intentions disparates et marqué d'évidence par un manque de transparence des intentions. Les opposants irréductibles de la thèse culturelle du sport diront qu'il s'agit d'une vue de l'esprit et que le sport contemporain n'est au fond qu'un appendice d'une structure d'amusement. Cette défilade indique au fond que nous n'avons pas encore acquis au Québec la certitude que le sport puisse constituer un héritage de l'humanité duquel procède d'ailleurs le défi de la spécificité, une certaine destination vers l'excellence et finalement, le respect du droit à la différence. Si la question du sport n'a été, jusqu'à ce jour, réservée qu'aux seuls interlocuteurs concernés par l'argument financier (lire le régime inflationniste des subventions d'Etat), il est urgent de la poser maintenant aux collectivités et aux individus. Le débat risque de tenir de l'establishment et les apôtres de l'activisme. Il devient toutefois essentiel pour ceux qui voient en lui une ressource de création et d'innovation, et qui ne craignent pas d'en faire, pour l'essentiel, un défi culturel.

Déplorer qu'à des degrés divers les organismes québécois de sport n'ont pas de vision globale du phénomène sportif, reconnaître que l'échiquier du sport québécois soit perturbé par des attitudes de tranchées, une propension à la justification des rôles et des subventions, synonymes des droits acquis; souligner que les intérêts poussent les organismes, qui déjà prolifèrent, à la quête de pouvoirs élargis, n'est

au fond qu'un acte de lucidité et de maturité culturelle.

Nous sommes face à un sport québécois consacré par l'usage, mais aux prises avec un discours d'opportunité. En même temps, les organismes se trouvent en dépendance parasitaire à l'égard de la subvention d'Etat et leur sens critique s'est tragiquement émoussé, au point que toute résonance culturelle leur semble un exercice hors de portée. Quoique le problème du sport québécois se pose par une analyse de sa mesure économique et qu'à ce seul égard nous soyons alarmés par le seul critère du rendement des subventions de l'Etat, il faudra le poser au-delà de l'idéal administratif, comme un facteur du développement culturel de la société et comme une ressource éducative à part entière.

Le sport et son établissement

Pour les dirigeants du sport québécois, il semble que ce dernier soit une institution immuable qui cherche constamment à conserver son orthodoxie. Impossible de passer de l'apologie à la critique, par conséquent, impossible d'envisager à court terme des changements marquants. Pourtant c'est le fond qui manque le plus.

Un centre trop riche divorce de sa base (des organismes centraux de sport ont reçu près de \$60 millions entre 1972 et 1978, soit environ 46% de tous les fonds versés au sport durant cette période); de multiples études soigneusement entassées sans pour autant générer une réflexion fondamentale sur les destinées du sport; des interventions multiples, ponctuelles, souvent fragmentées, caractérisées par un souci premier de concordance normative et par les impératifs d'une bureaucratie envahissante, voilà en survol la constatation qu'il nous faut faire au moment où le Québec accouche d'une politique du développement culturel. Il est évident que la prolifération des structures entraîne la surenchère et que le résultat immédiat soit une croissance désordonnée, entretenue par le haut, au détriment d'ailleurs du dynamisme d'un deuxième souffle nécessaire. Il faut bien le dire, la manie des bâtisseurs et l'escalade vertigineuse

du déficit des Jeux Olympiques de 1976 ont contribué à drainer le sport québécois de sa vitalité et d'une éventuelle destination humaniste. La logique des entrepreneurs a établi que la "faisabilité" avait préséance sur la signification de l'événement. On aura ainsi récolté une retentissante commission d'enquête dont le mandat est étranger à un état d'être ou plutôt de devenir du sport.

L'affirmation que le sport québécois est maintenu dans le ghetto de l'incertitude n'est pas trop forte. Il faut par conséquent ne pas craindre de dire que le sport demeure une zone sous-développée de notre culture. Il faut surtout inviter les dirigeants sportifs à méditer sur l'ampleur et les conséquences des changements nécessaires. Reconnaître la spécificité du sport dans une société est autre chose qu'une affirmation livresque: c'est un choix de société qui implique l'ouverture d'un débat sur la pertinence, sur l'enjeu scientifique, sur l'éclatement d'une pensée critique, sur la nécessité d'interventions à partir du plancher des consommateurs, tout cela en regard d'une certaine résonance sociale du sport. C'est aussi réaliser qu'un tel choix a des conséquences, des retombées, au point de décider par exemple que si nous préchons l'éclatement sportive à tous les niveaux d'une société, nous acceptons en même temps de devenir concurrentiel à l'échelle internationale.

Lorsque nous parlons des exigences d'un développement du sport au Québec au lendemain des Etats généraux du sport québécois, le propos englobe nécessairement la question du sport professionnel. Comment en serait-il autrement puisqu'à l'échelle nord-américaine le sport professionnel représente une structure semblable à une entreprise multinationale dont le chiffre d'affaires annuel excède les \$7 milliards. Au Québec, la masse salariale totale générée par le sport professionnel s'établit à environ

\$54 millions, dont \$10,5 millions sont versés à 300 athlètes professionnels à temps plein. Les revenus des gouvernements (provincial, municipaux et scolaires), constitués par les impôts, la taxe d'amusement, les taxes atteignent les \$44 millions.

A ce seul égard, il nous semble pleinement justifié d'établir un certain nombre de principes dont le premier serait celui d'une péréquation financière au profit du sport amateur. Egalement il s'impose que la qualité des spectacles du sport professionnel soit exigée par les consommateurs, que les zones grises et les abus, de monopole ou d'exploitation, soient dénoncés, que la responsabilité civile des organisateurs, des promoteurs et des propriétaires du sport professionnel soit définie et que soit élaboré un véritable code d'éthique du journalisme sportif.

Réformes et mentalités

La contestation s'avère aujourd'hui nécessaire, mais seulement pour provoquer une prise de conscience. Il est douteux cependant que les changements marquants, les solutions novatrices nous viennent de l'intérieur de l'actuel système sportif. D'où l'émergence de leaders moraux qui s'élèvent et font appel au changement des mentalités. Quel serait l'ordre et surtout l'ampleur de ces changements pouvons-nous demander? Il faudra revoir le modèle actuel de l'éducation physique québécoise et le régime de la formation des éducateurs physiques; inciter à l'équilibre des forces et des rapports plus soutenus avec les milieux socio-économiques et ceux du sport professionnel; provoquer une ouverture dans les milieux universitaires et susciter des changements de comportement des mass-media face au sport. Quant à la politique concernant les entraîneurs de niveau national et international en payant ces derniers selon le mérite et en les

soient en rapport avec leur objet propre: le sport. Le gouvernement, quant à lui, devra indiquer clairement les choix qu'il retient et souligner que le droit d'accès pour tous comporte nécessairement le droit d'accès à l'excellence. D'une façon concrète, il faudra envisager les mesures suivantes que nous pourrions qualifier d'éléments majeurs d'un éventuel projet collectif:

- Donner au Québec une Charte du Sport qui constituerait l'élément privilégié pour donner au sport dans la société québécoise un statut, une constitution et les termes d'un contrat social. Une telle charte proposerait des principes directeurs pour une politique de développement du sport dans la société québécoise et un ensemble de déclarations portant, entre autres, sur l'éducation physique et sportive, l'intervention des pouvoirs publics dans le sport, le sport pour tous, les droits de l'athlète et l'exploitation culturelle et commerciale du sport.

- Ouvrir un vaste front favorisant une politique de l'élite sportive en constituant un fonds d'aide au développement de l'élite sportive à partir d'une mise initiale de \$5 millions, financée par diverses redevances sur les loteries et les taxes d'amusement, en le statut de l'Institut des sports du Québec afin de lui permettre de coordonner des centres régionaux d'entraînement et des programmes de recherches, en initiant un programme scientifique de recherche sportive à l'intérieur d'un protocole liant toutes les universités du Québec et en insistant sur une vaste diffusion de la connaissance pédagogique et technique, en initiant un protocole avec les milieux d'entreprises et les syndicats afin de négocier les droits d'absence et de manque à gagner des athlètes-travailleurs, et en revisant la politique concernant les entraîneurs de niveau national et international en payant ces derniers selon le mérite et en les

intégrer à la mission permanente Québec 84.

- Favoriser par ailleurs une pratique massive et diversifiée du sport à tous les niveaux; en créant un organisme de promotion qui aurait pour nom Sport-Québec et dont le fonctionnement se ferait selon le modèle d'une véritable agence de promotion, d'information et de diffusion; en proposant un "membership" à tous les Québécois par le moyen d'une carte d'adhésion à coût minimum et dont la mise totale constituerait le fonds de roulement d'un tel organisme (principe de l'autofinancement); en modifiant le comportement des Québécois face aux problèmes et aux exigences du sport féminin et en favorisant à cet égard une prise de conscience au niveau de l'éducation familiale; en concluant des ententes par le truchement de Sport-Québec avec les caisses populaires, les caisses d'épargne, les municipalités et les commissions scolaires pour multiplier les points de diffusion et pour soutenir financièrement les initiatives régionales et locales; en garantissant un pourcentage ferme (entre 15 et 20%) des sommes perçues au titre de la taxe d'amusement et des taxes sur les paris mutuels à la promotion du sport amateur, par l'amendement des lois appropriées et le versement des sommes à un organisme comme Sport-Québec (environ \$6 millions par année, selon les rapports économiques); en négociant une entente avec les associations de joueurs professionnels pour les promotions publicitaires en faveur de la pratique des sports (sur le modèle de la formule américaine mise au point par la Ligue nationale de football)

- Amener le sport professionnel à jouer un rôle autant culturel que commercial; en soutenant qu'à l'intérieur d'une Charte québécoise du sport, le spectacle sportif ait le statut d'industrie culturelle; en recommandant que soit définie la responsabilité civile des organisateurs, des promoteurs et des propriétaires du sport professionnel en regard: des risques abusifs des contrats liant les athlètes professionnels, des risques physiques impliquant les athlètes à l'intérieur de certains sports, des montants minimum garantis dans le cas de la boxe professionnelle; en recommandant que soient revus en l'occurrence les articles appropriés du code civil et du code criminel à la faveur de la responsabilité dans le sport professionnel; en recommandant que soit instaurée une caisse de retraite pour les boxeurs professionnels et qu'une partie des recettes des soirées de boxe soient obligatoirement versées dans un fonds de retraite, en recommandant que soit établi un tribunal de sport, totalement indépendant, apte à recevoir et à traiter tous les cas de violence et d'abus, en recommandant que les associations de consommateurs se dotent de services et de recours spécifiques relatifs aux spectacles sportifs, et à cet égard, établissent des liens avec l'organisation FANS aux Etats-Unis; en recommandant aussi que soit élaboré un code d'éthique du journalisme sportif comprenant l'obligation de l'editorial sportif.



Paul Ohl et Gaston Marcotte considèrent que le sport québécois est une zone sous-développée de notre culture.

Travail: élimination du danger à la source ...

□ La Confédération des syndicats nationaux (CSN) n'endosse pas le livre blanc sur la santé et la sécurité au travail tel que présenté par le gouvernement québécois. Au cours de la fin de semaine la CSN a expliqué en profondeur le pourquoi de son refus. Voici un extrait de la position de cette centrale syndicale portant sur le principe de base qui guide la CSN dans son refus d'endosser le livre blanc.

Il ne suffit pas de prétendre que "l'objectif ultime, le seul qui convienne, c'est l'élimination des causes d'accidents et de maladies" (Livre blanc, VII). Il faut que la loi assure les moyens d'éliminer les causes d'accident et maladie.

Un droit formel, sans garantie d'exercice: cela ne signifie rien! Les travailleurs de la construction peuvent en témoigner, leur décret leur donne des droits qu'ils ne peuvent exercer puisqu'aucune clause d'ancienneté réelle ne les protège. Ainsi, celui qui fait respecter ses droits risque une mise à pied, un non-rappel, un congédiement ou une autre mesure disciplinaire.

Nous proposons que l'action syndicale porte sur l'élimination des dangers à la source parce que c'est le seul moyen réel d'éviter les dommages irréversibles et le vieillissement précoce qu'entraîne l'exposition quotidienne aux divers agents agresseurs.

Le port d'appareils protecteurs ne peut être qu'une mesure provisoire, la revendication permanente

demeurant l'élimination du danger à la source. Les travailleurs savent que le port d'appareils ajoute aux conditions de travail pénibles et cause fatigue et stress. Dans combien de cas, avons-nous été à même de constater que tel accident s'est produit parce qu'un travailleur n'a pu entendre, à cause du port d'un protecteur d'oreilles, l'avertissement donné par un compagnon de travail?

De plus, le port d'appareils protecteurs a pour effet de transférer au travailleur la responsabilité des accidents et maladies lorsqu'une compagnie a chaussé un travailleur de boîtes d'acier, qu'elle l'a habillé d'un tablier de plomb, qu'elle l'a coiffé d'un casque, qu'elle lui a fourni des lunettes, des protecteurs d'oreilles, des gants de cuir, etc., elle s'est acquittée de sa tâche. Le travailleur devient alors responsable de sa sécurité et de sa santé.

L'élimination du danger à la source, ça signifie également que nos revendications doivent suivre les progrès de la science et de la

technologie. Au fur et à mesure que la science et les méthodes techniques permettent de diminuer ou d'éliminer le danger, il faut obtenir que le danger soit effectivement diminué ou éliminé.

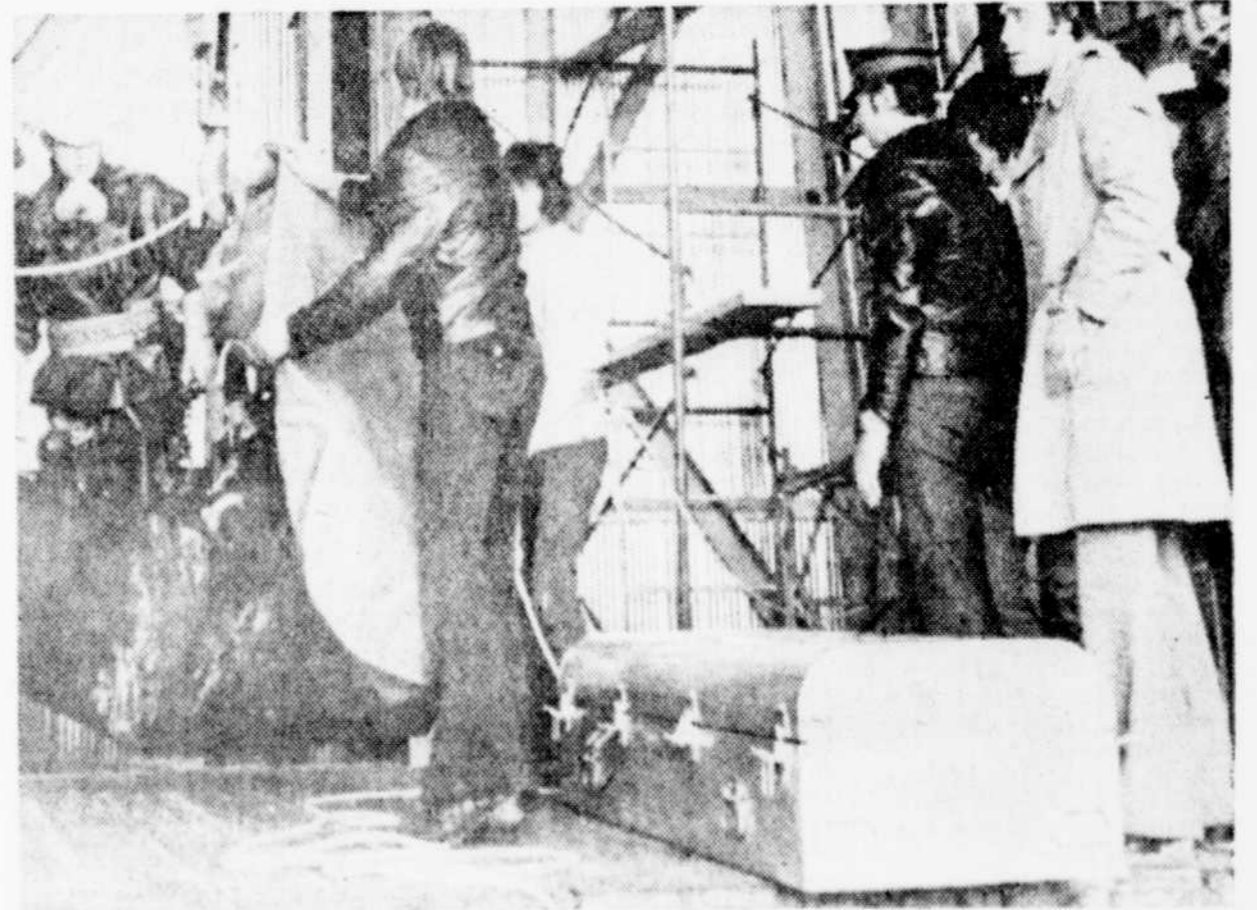
Il peut en être ainsi pour tous les dangers qui menacent la santé et sécurité des travailleurs.

Supprimer les problèmes à la source, cela veut dire essentiellement deux choses:

- Les mesures de sécurité doivent être intégrées aux machines et aux procédés de production plutôt que d'être strictement une question de prudence, d'attention et de choix individuel de tous les instants.

- Les moyens de protection de la santé des travailleurs résident dans la transformation de l'équipement et des méthodes de production et non dans l'arsenal des moyens individuels de protection. Il faut adapter le travail à l'homme et non pas faire l'inverse.

Là-dessus, le livre blanc laisse présager que le gouvernement préférera obliger les travailleurs à porter des équipements de protection plutôt que de s'attaquer à la source du problème. A croire que la première phrase du livre n'a pas été respectée: "L'économie qui prétendait encore faire passer l'homme après les machines serait vouée à l'échec" (René Lévesque — 8 mars 1977).



Le livre blanc sur la santé et la sécurité au travail soulève plusieurs commentaires.

Le Soleil, Jacques Deschênes

la page des lecteurs

Le secteur de la gare de Lévis à revaloriser

M. le rédacteur en chef,

J'ai été très surpris quand j'ai appris dans LE SOLEIL, édition du 9 novembre 1978, page B-3, que le CN projetait de fermer sa gare à Lévis à cause d'un manque d'achalandage, en dépit de 4 trains quotidiens. Sous la photo de ce monument architectural, on mentionnait que les portes étaient "d'ailleurs closes entre 11h30 et 19h". Après vérification, j'ai bien été forcé de le croire!

Encore une fois, qu'a-t-on fait pour redonner vie à cette magnifique bâtisse sous-exploitée, et ramener un secteur délaissé de Lévis qui, il n'y a pas si longtemps, grouillait d'activité? Cet endroit, en un sens privilégié de la Rive-sud était un des piliers de l'activité commerciale de la région, est devenu "progressivement" une zone marginale et même déserte en dehors des heures de pointe. Divers facteurs (incendies, déplacement des axes commerciaux, changement des structures démographiques et urbaines, perturbations chroniques du service des traversiers, etc...) ont contribué au cours des dix dernières années à ce déclin constant. Je ne veux pas m'attarder sur ces considérations mais faire des suggestions sur différents problèmes éloignés en apparence, en relation avec ce projet de fermeture de la gare de Lévis.

D'abord. Récemment on parlait de ramener les trains-voyageurs en provenance de Montréal au cœur de Québec, dans St-Roch, après les avoir extirpés à coups de millions! Un terminal à la gare du Palais serait plus avantageux qu'à la gare de Ste-Foy, maintenant.

semble-t-il... Aux dernières nouvelles, le gouvernement du Québec a refusé de subventionner une étude d'experts sur la question demandée par la ville de Québec et au montant d'une centaine de milliers de dollars!!!

Mais pourquoi ne pas songer à améliorer radicalement la ligne Montréal-Lévis et la jumeler efficacement avec une randonnée de quinze minutes en bateau jusqu'à Québec? Je suis sûr qu'un train-passagers rapide et moderne sur une voie accordée à ces exigences pourrait exécuter de façon très concurrentielle ce trajet et qu'une entente avec la Société des traversiers serait possible afin de faciliter la coordination des horaires et l'accès à ce service. Le CN serait à la fois générateur et tributaire d'une amélioration et du maintien d'un bon service des traversiers, en plus d'avoir son accès facile et rapide sur la ville de Québec. Les avantages multiples que cette perspective offre ne sont pas à démontrer.

Continuant dans la même veine, pourquoi la Société des traversiers ne prendrait-elle pas arrangement avec le CN pour installer dans la gare une salle d'attente pour ses usagers? Une simple galerie transparente depuis la descente du bateau, passant par-dessus la voie ferrée et descendant dans la "salle d'attente des dames" (sic) de la gare, en constituerait une voie d'accès simple et peu coûteuse. Ceci aurait l'avantage d'économiser à la Société les millions nécessaires à la construction très future d'une "gare fluviale" à Lévis, tout en fournissant immédiatement une salle d'attente confortable et agréable.

Et naturellement ça assurerait à la gare l'achalandage dont se plaint le CN.

De plus, ce tunnel suspendu aurait l'avantage de résoudre en partie l'éternel imbroglio piétons-autos-trains-taxis-autobus qui s'entrecroisent dans toutes les directions au même endroit. Faut voir pour comprendre la complexité du problème.

Ça donnerait aussi l'occasion de rafraîchir le vieil édifice et sûrement d'améliorer le restaurant dont la seule qualité actuellement est d'être ouvert 24 heures. Il serait très facile de faire des aménagements du même type que ceux du regrettable "Buffet de la traverse" et d'assurer la viabilité de l'édifice à vocation publique.

Pour ceux qui y tiennent, on pourrait voir là un bel exemple, un beau symbole de coopération fédérale-provinciale mais ce serait avant tout chose normale pour deux sociétés poursuivant les mêmes buts par des moyens différents, le transport en commun, et ce dans l'intérêt de tous.

Je ne suis pas un expert pour avancer avec certitude que l'idée d'un "rapido" Montréal-Lévis pour desservir Québec (et vice versa) ferait l'affaire de toutes les parties concernées par ce problème, le CN en particulier. Mais il ne faut pas l'être non plus pour apprécier les nombreux avantages d'une salle d'attente pour les usagers des traversiers dans la gare de Lévis, c'est l'évidence même!

Denis Guay
Lauzon.



Où en est l'homme de la moitié du vingtième siècle?

M. le rédacteur en chef,

L'homme de la deuxième moitié du 20e siècle est un moribond; il a déjà oublié deux affreuses guerres mondiales; il possède des armes nucléaires capables de détruire la totalité du globe; il publie dans les journaux, aux côtés des annonces de tablettes de chocolat ou de bière, des annonces publicitaires glorifiant la capacité destructrice d'avions militaires coûtant chacun, des millions de dollars, alors que plus de la moitié de l'humanité crève de faim.

Il ne s'émerveille même plus de marcher sur la lune et de pouvoir explorer les autres planètes; il laisse une poignée de dictateurs se maintenir au pouvoir par la force de l'armée, de la corruption et de la torture, laissant des milliers de cadavres et d'esclaves derrière eux; il livre encore aujourd'hui des supposées guerres de religion qui sèment partout, meurtres et destruction; il tolère ou encourage les intrigues, la corruption savamment pratiquées par les politiciens, les industriels, les commerçants, les financiers, en espérant qu'un jour il puisse prendre leur place; il accepte comme monnaie courante, le chantage sous toutes ses formes: l'inflation, les grèves, les prises d'otages.

Il place des bombes où et quand ça lui plaît si d'autres ne pensent pas comme lui; il se montre clément et même compatissant devant les assassins, les voleurs, les violeurs, les fraudeurs; il revendique et accepte pour ses semblables la stérilisation de millions d'êtres humains même dans des pays où le standard de vie est pourtant élevé; il prêche l'homosexualité, la légalisation de la drogue et de la prostitution; il peut changer de sexe si bon lui semble.

Il accepte que, d'hôpitaux de pays riches et prospères, on sorte chaque jour de pleines poubelles de foetus encore grouillants; il se laisse envouter par de fins laveurs de

cerveaux qui exploitent sa crédulité au moyen de centaines de nouvelles religions ou sectes, de certaines idéologies modernes qui flattent ses passions et son égoïsme; il encourage à la télévision ou au cinéma, sans même ne plus frémir, la violence sous toutes ses formes de même que la pornographie la plus bestiale; il se pardonne facilement le suicide collectif de plus de 400 fanatiques; il accepte des médias d'information, la participation politique, l'information sensationnaliste ou biaisée, le lavage de cerveau de la publicité.

Ne serait-il pas grand temps de revenir vers Dieu et de Lui demander de nous envoyer un Homme qui nous sauvera car il semble que Celui qui nous a envoyés il y a 2000 ans n'a pas été compris...

Il est grand temps de conclure que ce nouveau monde créé par l'homme de la deuxième moitié du 20e siècle n'apporte que désillusion et désespoir...

G. Tremblay
Ste-Foy, Qué.

La trappe chez les Indiens

Monsieur le rédacteur en chef,

C'est avec une profonde déception que le Conseil des Montagnais du Lac Saint-Jean prenait connaissance de l'article de M. Maurice Roberge, agent d'information au ministère fédéral des Affaires indiennes, paru dans le quotidien "LE SOLEIL" du jeudi 23 novembre, article intitulé: "Les Indiens apprennent la trappe".

Il est presque incroyable qu'on puisse en si peu de mots jeter autant de confusion et d'ambiguïté sur la position des Indiens face au domaine de la trappe. Comment peut-on travailler au ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord et se méprendre aussi facilement sur le compte des Indiens, si ce n'est qu'on ait décidé volontairement et de façon orchestrée de démolir la réputation des Indiens dans un domaine si cher aux yeux de ces derniers?

Par exemple, quand M. Roberge dit dans son texte que "les Indiens montagnais apprennent la trappe, il fait allusion, nous croyons, à une expérience que nous avons faite au Lac Caribou, à 75 milles au nord du Lac Saint-Jean. Ce projet, une initiative du Conseil des Montagnais de la réserve, consistait à regrouper un certain nombre de trappeurs afin d'échanger informations, points de vue, opinions, etc., sur les diverses techniques de trappe, mais également sur l'aménagement des terrains et sur les nouvelles façons d'appréter les fourrures.

Peut-être que M. Roberge n'est pas au courant, mais un grand nombre d'Indiens ont chassé toute leur vie durant et n'ont pas à réapprendre la trappe. Cependant, ils ne sont pas insensibles aux nouvelles techniques. De là, la motivation à se regrouper entre eux pour en discuter.

Au dire de M. Roberge, la majorité des Indiens au Québec trappent pour leur plaisir et il faudrait, selon les Affaires indiennes, convertir les territoires de chasse en une vaste entreprise, afin que les Indiens puissent soutenir le plus d'argent possible.

Ce que les Affaires indiennes n'ont jamais compris, ou plutôt ce qu'elles ne veulent pas comprendre, c'est que la trappe, pour les Indiens, n'est pas une affaire de gros sous, mais un mode de vie pratiqué depuis toujours par ces derniers. Aujourd'hui, beaucoup d'Indiens reviennent à la trappe non pas dans le but de gagner de gros revenus et peut-être détruire à jamais une partie importante de la faune, mais bien, dans l'intention d'y retrouver des coutumes et habitudes un peu délaissées par la venue de la société moderne.

Le Conseil des Montagnais
du Lac Saint-Jean
Jacques Cleary

Un peuple de traducteurs?

M. le rédacteur en chef,

Au Québec, quoi qu'on pense, de plus en plus on ne sait ni écrire ni parler le français. Mon père parlait un excellent français avec une scolarité de cinq ans. Moi je ne suis pas sûr d'écrire et de parler en français avec vingt ans de scolarité. Que s'est-il passé?

Bien des choses... En particulier le rêve chimérique de M. Trudeau, à savoir: garder le pays ensemble par le truchement du bilinguisme inconditionnel et de la traduction. C'est la traduction qui alimente quotidiennement notre parole nationale: "No parking at any time" est traduit par "Défense de stationner en tout temps".

Je ne m'étonne pas qu'il y ait une armée de traducteurs au Québec, huit fois plus qu'au Japon, en Allemagne et en France et 33 fois plus qu'aux États-Unis. La traduction, c'est notre pain quotidien: elle sert à communiquer à des francophones le contenu de textes de toutes sortes rédigés pour et par des anglophones. Avec nos taxes, Ottawa nous prendrait, par surcroît, notre langue? Non seulement nous

sommes colonisés mais nous sommes, à un très haut degré, assimilés, économiquement et mentalement.

La loi 101 a su dire non au bilinguisme de M. Trudeau. On a crié au fanatisme parce que Camille Laurin avait compris que, psy-

chologiquement, l'homme tend à être unilingue et qu'un petit peuple tant qu'il tient sa langue, c'est comme s'il tenait la clé de sa prison.

Charles-A. Poirier
Rivière-du-Loup.

Salon de bricolage ou centre d'achats

M. le rédacteur en chef,

En fin de semaine dernière, se tenait à la salle municipale des congrès de Place Québec, le salon du bricolage qui se voulait une première chez nous.

Je me réjouissais à l'avance d'avoir enfin l'occasion de visiter un salon du genre pour me renseigner sur d'éventuelles techniques d'assemblage de matériaux de "Bricolage-Maison" ou nouveaux produits de quincaillerie. J'imaginai même y voir quelques bricoleurs du samedi, exposant fièrement leurs réalisations, bref je croyais rencontrer des bricoleurs!

En effet, je croyais... car la triste réalité me fit voir en entrant

dans ce centre d'achats, deux ou trois vendeurs d'isolation soufflée, deux vendeurs de foyers pour ménager vos sous l'hiver... quelques vendeurs de tapisserie, deux magasins de meubles, un aménagiste de bureaux d'affaires, et j'en passe, et j'en oublie heureusement, pour terminer la liste avec un fabricant de maison du type "pièce sur pièce".

Quelle triste déception pour ceux qui ont dû payer \$2.50 à l'entrée pour retourner à la maison avec des pamphlets, cartes d'affaires,

Normand Lefebvre
A la recherche d'un vrai salon du bricolage
Val Béclair.

Alitalia vous offre 7 jours d'Italie à Rome ou Milan pour moins de \$625.00

L'Italie éternelle à la portée de toutes les bourses—Rome: \$617.00—Milan: \$623.00—7 nuits à l'hôtel avec petits déjeuners par personne en chambre double*, transferts et excursions, c'est ce que vous propose Alitalia en plus du billet aller-retour Montréal-Rome ou Montréal-Milan (tarif groupe GIT**).

Si vous aimez l'Italie du Nord ou si vous devez vous y rendre pour vos affaires, alors vous choisirez Milan... où l'ancien côtoie le nouveau. Vous visiterez la cathédrale, la Scala et son musée, vous verrez la "Cène" de Léonard de Vinci, à moins que vous ne préfériez arpenter la ville aux grattes-ciel gracieux, les via fabuleuses aux magasins de grand luxe où l'on vous offre à des prix encore impensables le super luxe des meilleurs stylistes italiens.

Une occasion unique de vivre à Rome pendant 7 jours, de faire deux excursions guidées de la ville éternelle et de partir sous le ciel d'azur pour Naples, Pompéi et Sorrente (déjeuners et dîners inclus) pour revenir flâner à Rome, magasiner via Condotti, admirer la chapelle Sixtine, visiter la Basilique St-Pierre et peut-être assister à une audience du nouveau Pape.

Alitalia
Le monde à votre portée

*Chambre simple disponible moyennant supplément.
**Départs tous les samedis. Retour le dimanche.



droits et libertés

Logis à louer ...sans enfant



M. et Mme Brouillard ont trois enfants. Le logis de quatre pièces qu'ils occupent depuis quelques années est devenu trop petit. Ils décident donc de se mettre à la recherche d'un appartement plus grand.

Dans les annonces classées d'un journal, ils retiennent l'adresse d'un logis à louer qui semblerait répondre à leurs besoins. Ils prennent rendez-vous par téléphone et se présentent quelques heures plus tard.

Arrivés sur les lieux, ils sont accueillis par le propriétaire qui leur fait visiter l'appartement à louer. La disposition des pièces, les commodités, la situation de ce logis leur donnent toute satisfaction. De plus, le versement mensuel du loyer est à la mesure de leur capacité de payer. Leur problème semble donc sur le point de se régler.

Toutefois, le propriétaire demande soudainement s'ils ont des enfants. En apprenant qu'ils ont trois enfants, le propriétaire change subitement d'attitude, se montre complètement désintéressé et met fin à la visite en les reconduisant vers la sortie. Il les invite à téléphoner dans quelques jours, sous prétexte qu'il vient de se souvenir que d'autres visiteurs avant eux, doivent lui rendre une réponse. Ce changement soudain d'attitude agace beaucoup Mme Brouillard et elle décide alors d'aller au fond des choses, sur-le-champ. Elle flaire le mensonge dans le prétexte que lui a servi le propriétaire. Elle s'engage donc dans une discussion avec le propriétaire et celui-ci reconnaît qu'il ne veut pas louer à un couple ayant des enfants.

Pour justifier sa décision, il explique qu'il vient de remettre ce logis en bon état et que la présence de trois enfants entraînerait sûrement une détérioration des lieux. C'est pour cette raison qu'il veut louer seulement à un couple sans enfant, qui s'engagera à prendre bien soin des lieux.

Mme Brouillard lui dit bien clairement qu'elle n'admet pas ce type d'arguments et considère qu'il a une attitude négative inspirée surtout par des préjugés. Elle lui démontre que ses craintes sont non fondées et qu'il

serait incapable de justifier sa décision par des faits précis pouvant être reliés aux enfants de la famille Brouillard. Elle lui prouve que son comportement équivaut à une injustice évidente en jugeant sur des craintes et des peurs, appliquées indistinctement contre toutes les familles qui ont des enfants.

Mme Brouillard ajoute qu'il lui semble inacceptable de généraliser, à partir d'une mauvaise expérience ou en se basant sur des exemples vécus par d'autres propriétaires. Elle ajoute enfin qu'elle croit bien que certains textes de lois au Québec interdisent aux propriétaires de faire de la discrimination en refusant de louer à des couples qui ont des enfants.

Mme Brouillard ajoute qu'elle va se renseigner à ce propos et qu'elle compte bien lui transmettre prochainement des informations précises à ce sujet (article 12 de la Charte des droits et libertés de la personne).

La détermination de madame impressionne le propriétaire. Il se rend compte, devant la force des arguments invoqués par la visiteuse, que sa position est très faible. Devant cette situation, il comprend vite qu'il a tout intérêt à changer d'idée. Finalement, le propriétaire accepte de louer son logement au couple Brouillard et le bail est signé le soir même.

Dans la situation vécue par ce couple, il est généralement plus facile de laisser faire et de chercher un autre logis. Mais en regard d'un mieux-être collectif à développer, il est souhaitable et de beaucoup préférable que les gens assurent eux-mêmes la défense de leurs droits. Dans cette défense qui nécessite courage et détermination, la commission peut vous venir en aide, si vous en sentez le besoin.

Écrivez à:
Droits et libertés,
Journal "Le Soleil"
390, rue St-Vallier est.
Québec, Qué.
G1R 7J6

Droits de l'homme, en danger au Canada aussi (Couture)

(D'après PC) — Le ministre de l'Immigration, M. Jacques Couture, a déclaré que même si le Canada fêtait dimanche le 30e anniversaire de son acceptation des droits de l'homme, la crise d'octobre nous a rappelé que "les sociétés sont fragiles et que tout pouvoir comporte sa menace d'absolutisation".

M. Couture rencontrait, à Montréal, quelque 125 représentants de groupes sensibilisés aux droits de l'homme.

Le président de la Commission québécoise des droits de la personne, M. René Hurtubise, a déclaré de son côté, que le Québec devait faire face à un défi particulier, qui est celui de l'apprentissage au pluralisme. L'organisme qu'il dirige M. Hurtubise était le promoteur des "heures de sensibilisation" aux droits de l'homme, dimanche à Place Desjardins. Cet événement faisait partie d'une série de manifestations qui s'étalent sur toute cette semaine.

Selon lui, l'histoire fournit maints exemples d'ambivalence de ce genre: L'inquisition ne coïncida-t-elle pas avec la proclamation d'une certaine liberté religieuse? Les luttes pour la démocratie n'ont-elles pas côtoyé le régime de l'esclavage institutionnalisé? Et de nos jours, la déclaration des droits de l'homme n'empêche pas l'existence de l'apartheid.

Par ailleurs, le représentant de la Ligue des droits de l'homme (Montréal), M. André Lebeau, a prié le ministre Couture de transmettre à l'Assemblée nationale une pétition en 12 points sur les amendements à apporter à la législation québécoise pour que soient mieux protégés les droits humains: pour les handicapés, pour les détenus, pour l'expression libre, dans des manifestations ou autrement, la ligue propose des retouches aux lois québécoises, allant même jusqu'à réclamer le pendant du "5e amendement" américain, c'est-à-dire le droit pour tout témoin à ne pas s'incriminer lui-même.

Treize à la douzaine



L'Auberge des Gouverneurs propose aux voyageurs douze auberges qui sont autant de façons de goûter les différentes régions du Québec: Chicoutimi, Gaspé, Joliette, Matane, Québec, Rimouski, Sept-Îles, Sherbrooke, Sainte-Foy, Trois-Rivières, Val d'Or et le Manoir Richelieu à Pointe-au-Pic.

L'Auberge des Gouverneurs représente la sérénité d'un relais accueillant, chaleureux, réconfortant. Consultez nos habitats, ils ne feront que confirmer nos dires.

Ajoutez à ces douze maillons de la chaîne un treizième élément: la carte American

Express. Vous voilà tout fin prêt à parcourir et à découvrir le Québec en toute quiétude.

Utilisez la carte American Express pour réserver votre chambre à l'Auberge des Gouverneurs: demandez une "Réservation assurée" et, quelle que soit l'heure de votre arrivée, votre chambre vous attendra.

L'Auberge des Gouverneurs et la carte American Express vous offrent la sécurité à la grandeur du Québec.

Pour réserver sans frais au Québec, en Ontario et dans les Maritimes, composez 1-800-463-2820.



AUBERGE DES GOUVERNEURS
La chaîne d'hôtels à la grandeur du Québec

La carte American Express. Ne partez pas sans elle.

Bizier & Caron

... où vous trouverez tout ce que vous cherchez!
UN CADEAU QUI SERA UN CADEAU TOUTE L'ANNEE



**FAITES-VOUS PLAISIR
OFFREZ-VOUS UNE
BELLE LAMPE À NOËL**
Choix de 100 modèles

- A. Verre peint à la main et bronze - 17" - \$77 # CI-36.
- B. Pour la chambre, bronze de style, # SP-520 - 23" - \$59
- C. Plafonnier coquille de mer et bronze, suspendu avec chaîne, # BR-225, \$102
- D. Coquille de mer et bronze, # BR-225, \$149
- E. Style Rétro, peint à la main, # SP-396-T - 24" - \$109
- F. Plafonnier suspendu avec chaîne, tel qu'illustré - 31" - # FX-1427, \$115

Bizier & Caron

Mail St-Roch — 529-3391

Stationnement gratuit derrière le magasin, boul. Charest

Solde! bottes et chaussures 1/3 de rabais

Dans le premier groupe

Créations Bruno Magli, Ferragamo, Customcraft et Amalfi. Et d'Italie, de France et d'Espagne.

Souliers (rég. \$58-\$115) **\$35-\$77**
Bottes (rég. \$150-\$175) **\$99-\$117**

Dans le deuxième groupe

Collections de France, d'Italie, d'Espagne et du Canada: modèles habillés et tout-aller.

Souliers (rég. \$30-\$70) **\$20-\$47**
Bottes (rég. \$50-\$140) **\$33-\$93**

Achats sur place.

Ventes fermes.

HOLT RENFREW
PLACE STE FOY

H.R. ouvert ce soir jusqu'à 21 h.

faits divers

La Cour d'appel refuse d'intervenir dans la cause de Franklin Badibanga

par J.-Claude RIVARD

La Cour d'appel du Québec a refusé d'intervenir pour modifier la déclaration de culpabilité prononcée par un jury, à Québec, le 12 mars 1977, contre l'étudiant zairois Franklin Badibanga.

Ce dernier, âgé de 28 ans, était accusé du meurtre de sa nièce, Marthe Tshimbalanga, 17 ans, décédée des suites des blessures subies aux organes vitaux lors d'un attentat à coups de couteau, survenu dans sa chambre, au dixième étage du pavillon Parent, à l'université Laval, pendant la nuit du 18 au 19 juin 1976.

Marthe Tshimbalanga, décédée le 22 juin, à l'hôpital, était la fille de l'ambassadeur du Zaïre au Canada, Son Exc. M. Shala

Dibwe, présentement en poste à Rome.

Franklin Badibanga a été condamné à l'emprisonnement à perpétuité. Suivant les prescriptions du Code pénal en vigueur au moment du procès, il ne devrait pouvoir bénéficier d'une libération conditionnelle qu'après avoir purgé dix ans de détention.

Une rupture

Depuis plusieurs mois, l'oncle et la nièce, tous deux étudiants à l'université Laval, avaient eu des rapports sexuels. Se plaignant de l'infidélité de Franklin, Marthe avait écrit à ce dernier pour mettre fin à leurs relations.

La nuit fatidique, il est entré dans la chambre de sa nièce. Elle était absente. Il s'y trouvait une de ses amies,

Mlle Sylvie Buteau, à laquelle il demanda de quitter les lieux, pendant qu'il attendait. Il s'est assis dans un fauteuil, près de la table. A l'arrivée de sa nièce, il saisit un couteau qui se trouvait sur une armoire. Quelques minutes plus tard, Mlle Buteau entendit sa compagne crier "Au secours".

Frappée au thorax, dans l'abdomen et un peu partout sur les bras, la victime se sauva dans la chambre d'une autre étudiante.

Pendant ce temps, l'accusé descend les dix étages, par l'escalier. Au rez-dechaussée, il demande à deux dames de le conduire à la police. Il raconte aux policiers, de façon verbale et écrite, la substance des faits plus haut relatés.

Le procès

Pendant un procès de sept

semaines, présidé par le juge Ivan Mignault, de la Cour supérieure (chambre criminelle), Franklin Badibanga s'est personnellement adressé au jury. Il n'a pas nié l'attaque. Mais il a soutenu qu'il a été provoqué et injurié par sa nièce.

A un certain moment, pendant le procès, l'accusé a affiché de la confusion dans ses souvenirs. On a invoqué une aliénation mentale, de nature à l'empêcher d'apprécier la nature et la qualité de son acte. Un expert a parlé d'un syndrome dépressif, relié à la psychose paranoïaque.

L'accusé déclara avoir agi pour se venger de la mère de Marthe, sa demi-sœur, avec laquelle il aurait eu des ennuis concernant ses études à l'université.

Les jurés ont rejeté la défense de provocation et la défense d'absence d'intention criminelle pour cause d'aliénation mentale.

Les griefs

Le juge qui a présidé le procès aurait-il dû orienter les jurés vers un verdict d'homicide involontaire pour cause d'aliénation mentale?

S'inspirant de l'arrêt Meloche (le cas de cet ex-employé de l'Hydro-Québec qui fit feu sur des anciens "patrons" qui l'avaient congédié, en 1974) la défense prétend que oui. La Cour d'appel ne le croit pas. "Je doute fort qu'on puisse invoquer une débilite mentale n'atteignant pas le degré exigé par l'article 16 C.Cr pour obtenir un

verdict d'homicide involontaire, qui n'impose pas au juge le devoir d'ordonner la même protection rigoureuse pour la société que l'acquittement pour cause d'aliénation mentale", dit le juge Laurent Bélanger.

Est-ce qu'en faisant part de certains doutes sur les théories contradictoires avancées quant à l'aliénation et la crédibilité de l'accusé, le juge risquait d'influencer la décision des jurés? La Cour d'appel ne le croit pas davantage. Ce dernier leur a rappelé à plusieurs reprises qu'ils étaient les maîtres des faits.

La décision de la Cour d'appel est signée par les juges P.C. Casey, Laurent Bélanger et Yves Bernier. Me Pierre Trahan représentait le ministère public.



Franklin BADIBANGA

(Photo Le Soleil)

A. Cloutier

LE VRAI SPECIALISTE DE LA COULEUR

toujours à l'avant-garde vous présente

LE NOUVEAU MODELE VCT-400 DE RCA

Le SelectaVision de RCA

LAMPE-TEMON DEW

LAMPE-TEMON D'ALIMENTATION

COMMANDE DE VITESSE (LD ON) 4 HEURES/2 HEURES

ALLUMAGE AUTOMATIQUE TELEVISION / MAGNETI

INTERDISCUTTEUR MARCHÉ/ARRÊT

PANNEAU ACCÈS AU REGLAGE DE LECTURE ET REGLAGE D'ACCORD PRÉCIS AUTOMATIQUE ET À COMMANDE D'ALIMENTATION À L'ENTRÉE DE LA CASSETTE

PANNEAU D'ACCÈS AUX COMMANDES DE PROGRAMMATION ET MANUTÈNE

INDICATEUR DE DÉFILEMENT

INTERDISCUTTEUR MEMOIRE

DISPOSITIF DE PROGRAMMATION A HORLOGE NUMÉRIQUE

SELECTEURS ÉLECTRONIQUES DE CANAUX 124-128

INDICAGE D'ÉMISSIONS ÉLECTRONIQUES

DOUBLAGE AUDIO

COMMANDE D'INTERRUPTION

LAMPE-TEMON A P.A. (AFT)

EXCLUSIF

Sur 4 canaux différents, capacité de 4 heures d'enregistrement.

Egalement disponibles, les modèles VCT-200 et VCT-201.

A PRIX SPECIAL

ColorTrak de 26 po RCA

RCA

Télécouleur Colortrak RCA 26" 1979

Modèle CR 930 SR.

Meuble moderne noir avec base et dessus finis acier nickel.

- Commande d'arrêt à distance avec fil de 20 pieds
- Conception destinée à assurer la sûreté et la précision du rendement
- Programmeur électronique réglable 7 jours à l'avance
- Synchronisation électronique

La nouvelle télécommande d'exploration électronique de RCA

OUVERT TOUS LES SOIRS JUSQU'À NOËL

A. Cloutier

RADIO, TV

840, RUE MYRAND, STE-FOY

688-1184 — 527-8123

Épargnez sur Jeans en corduroy

GWG

pour hommes

12.97

pre

Zellers a les jeans en corduroy "G.W.G." à très bas prix

Marque de renommée nationale, style très en vogue! Jeans en corduroy pour hommes en 84% coton/16% polyester lavable à la machine avec genou de 18" et revers de 22". Choix de bleu, beige, brun, gris ou noir dans les tailles 26-44 pour hommes.

Pas d'erreur... Les prix sont bas chez Zellers

PLACE FLEUR DE LYS

550, BOUL. WILFRID-HAMEL,

QUEBEC

Pas d'erreur... les prix sont bas chez Zellers!

Les victimes de Notre-Dame-du-Lac ont été asphyxiées

par Lucien LATULIPPE

Les trois personnes qui ont péri dans l'incendie de leur logement à Notre-Dame-du-Lac, avant-hier, ont succombé à l'asphyxie. C'est ce qu'a révélé l'autopsie pratiquée à la morgue du Québec par le Dr Georges Miller avec le concours du technicien Roger Dupuis.

Ces trois victimes sont Gilles Côté, âgé de 25 ans, Mme Florence Soucy, âgée de 29 ans, et Marco Soucy, âgé de 15 ans. Elles étaient au 14 rue de la Fabrique, à Notre-Dame-du-Lac, une maison d'un étage et demi divisée en trois logements.

Des agents de l'escouade du crime contre la propriété, section incendies criminels, de la SQ à Québec, sont sur place pour tenter d'établir l'origine et la cause du feu. Le chimiste J.-J. Ravary, de l'Institut médico-légal de Montréal, les accompagne.

Les recherches dans la maison n'ont pu débuter, hier. Le logement où se trouvaient les victimes est prisonnier de la glace. Le système de chauffage a été remis en marche, après que toutes les ouvertures eurent été bouchées, et ainsi les enquêteurs espèrent-ils pouvoir se mettre à l'œuvre, aujourd'hui.

Les pompiers de Notre-Dame-du-Lac ont été alertés, vers 10h avant-hier matin. Chaque logement avait sa portion du bas et du haut de la maison. À l'arrivée des sapeurs, il y avait du feu en bas et en haut dans le logement des victimes.

M. Paul Bergeron, chef des pompiers de Notre-Dame-du-Lac, précise que le logement de Mme Soucy est considéré comme une perte totale. Les deux autres logis ont subi les méfaits de l'eau et de la fumée. Les dommages sont d'environ \$30,000.

Trois personnes meurent sur les routes de l'Est du Québec

par Lucien LATULIPPE

Deux personnes ont perdu la vie sur la route à Saint-Ulric de Matane, hier, et un piéton a été tué à Rimouski, en fin de semaine. D'autre part, un homme a été trouvé mort gelé dans Portneuf, hier.

Les deux victimes de Matane sont Miville Tremblay, âgé de 30 ans, et Jean-Claude Thibault, âgé de 32 ans, tous deux de Sainte-Blandine de Rimouski.

La tragédie s'est déroulée sur la route 132, vers 4h30 hier matin, près de Saint-Ulric de Matane. Un automobiliste aurait perdu la maîtrise de son véhicule qui a traversé la route et heurté celui des deux victimes. Le poste de Matane de la SQ enquête.

Le piéton tué à Rimouski est Mme Suzelle Bérubé, âgée de 23

ans, demeurant à Rimouski. Elle était l'épouse de M. Yoland Côté.

Mme Bérubé-Côté était réceptionniste à l'hôpital de Rimouski. Elle revenait à pied de son travail, vers 16h45, samedi, lorsqu'elle a été happée par une auto au croisement des rues Sirois et Dubé.

Quant à l'homme trouvé gelé, il s'agit de M. Dominique Gignac, âgé

de 36 ans, de Deschambault. Selon la Sûreté du Québec, l'auto de M. Gignac est tombée en panne, avant-hier soir, non loin de son domicile. Un compagnon est parti chercher un garagiste et, à son retour, il a constaté que M. Gignac n'était plus là. Ce dernier a été trouvé mort, hier matin. Il avait roulé au pied d'un ravin situé en bordure de la route. Une autopsie a été pratiquée à la morgue pour établir la cause de la mort.

Un accueil chaleureux vous attend à...

place Lebourgneuf



Venez y faire vos emplettes de Noël!

Place Lebourgneuf vous réserve un accueil amical, dans une ambiance "spéciale" des Fêtes.

Chacun de ces magasins sera heureux de vous accueillir:

Pik-Nik
Steinberg
Miracle Mart
Librairie l'Action
Lingerie Gynet
Bijouterie Lu-Jak
Salon des Fleurs Lebourgneuf
Boutique Le Hobby
Fémiforme
Mode 2000
Création Décor
Nettoyeur et Réparation Lebourgneuf
Oberson
Le Jeu
Disquerie Lemieux
Tabagie Lebourgneuf

Direct Film
Les Maîtres de l'Atre
Georges Leclerc Chaussures
Québec Pet Shop
Voyage La Cité
Vlachos
Pharmaprix
Artisanat Lebourgneuf
Coiffure Jacques Despars
Boutique Au Bout
Boutique des Etoiles
Cain
Bijouterie Cupidon
Boutique Elégance
Les Jeans Au Point
Le Guenilloux

Agnew
La Jeans-Rie
Boutique Nouveaux Horizons
Québélaïne
Café Soleil
Brasserie Triptyque
Castor Bricoleur
Boucherie David Payant
Kiosques:
Aux Mille Boucles
Dyanne Photo Service
Créations Jean Noël
Bijoux Mode H.M.
Jadero
Maison La Bonne Nouvelle
Coutec

Chaque enfant accompagné de ses parents a la chance d'être photographié gratuitement avec le Père Noël et en couleur.

Les parents désirant des photos supplémentaires:
La première photo coûtera \$2.25
2 photos supplémentaires coûteront \$4.00
3 photos supplémentaires coûteront \$5.50

OUVERT A TOUS LES SOIRS D'ICI NOEL

Le 26 décembre 1978 le Centre Commercial Lebourgneuf sera ouvert à partir de 1:00 p.m.

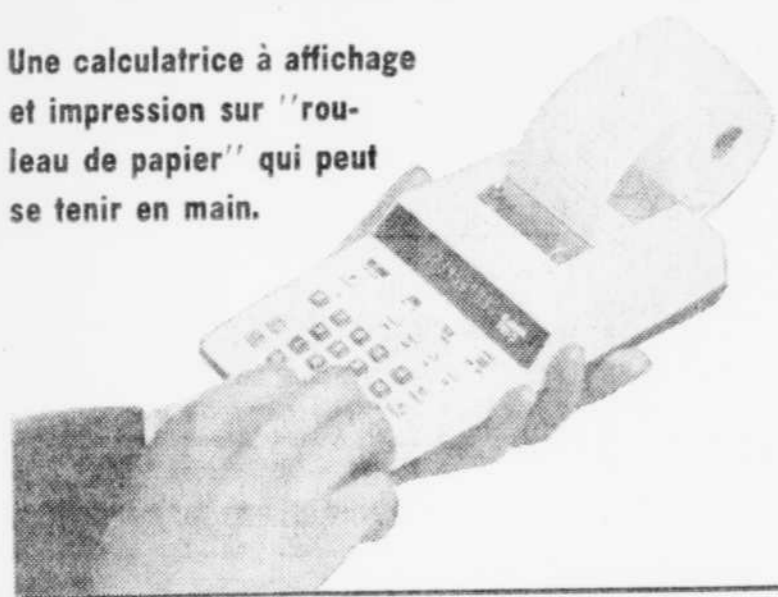
place Lebourgneuf

5,500, boul. des Gradins, Charlesbourg-Ouest

CALCULATRICE ELECTRONIQUE

Canon PIO-D

Une calculatrice à affichage et impression sur "rouleau de papier" qui peut se tenir en main.



Vente & Service
Articles de Bureau

Le Spécialiste du Stylo inc.

340, boul. Charest Est,
Québec
Tél.: (418) 523-7307

Place Laurier, Ste-Foy
Mail St-Roch, Québec
Place Fleur de Lys, Québec

Nouveau

Passez la journée en douceur "sans filtre"



AVIS: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage - éviter d'inhaler, "Goudron": 16 mg, nicotine: 0.9 mg.

Faits divers et justice

Cinq ans pour avoir attaqué un chauffeur de taxi

par J.-Claude RIVARD

Mario Leclerc, 23 ans, du 201 du Roi, avait été trouvé coupable d'avoir attaqué le chauffeur de taxi Hector Morin, pendant la nuit du 31 décembre au 1er janvier 1978, en se portant à des voies de fait sur sa personne. La preuve a révélé que vers 00:45, on a reçu un appel téléphonique aux Taxis Coop demandant l'envoi d'une voi-

ture au 20 du Roi. Le chauffeur numéro 246, en l'occurrence M. Morin, y fut dépêché.

Un individu est monté à bord du véhicule, à l'avant, avec le chauffeur, en demandant de se faire conduire au 209 de la rue Taschereau. A l'intersection Saint-Ambroise-Taschereau, le passager a demandé au chauffeur d'avancer et de tourner sur la rue de Jundville.

L'individu avait une moustache et des barbiches sur le menton; il portait les cheveux longs. Il avait une voix calme, très douce, même. Il avait un regard "endormi" qui a frappé le chauffeur de taxi.

La course finie, le chauffeur de taxi fit savoir qu'il en coûterait \$1.50 au passager. Celui-ci tira un billet de \$5. Le chauffeur remit d'abord \$3 et allongea le bras pour aller chercher les \$0.50 manquants, dans une petite caisse gardée dans le coffre à gants.

C'est à ce moment que le passager sortit un revolver et dit au chauffeur de taxi qu'il voulait tout son argent. Le chauffeur tenta de lui retenir

le bras. L'individu essaya de sortir. Le chauffeur enjamba la banquette et poursuivit l'individu. Un coup de feu partit. M. Morin ne fut pas blessé.

Il s'ensuivit une bataille au cours de laquelle le chauffeur fut grièvement blessé au visage et à la gorge. L'assaillant prit la fuite.

Le chauffeur de taxi se rendit aussitôt à l'hôpital où l'on dut lui prodiguer des soins d'urgence, dont 13 points de suture. Il rapporta l'incident à la police.

Puis, peu de temps après, la sûreté municipale de Québec interceptait l'accusé, Mario Leclerc, que M. Morin a positivement identifié comme étant son agresseur.

Au procès, la Cour écarta une preuve d'alibi qui lui sembla défallante.

La personnalité d'un accusé

Le juge Fortin en était, hier, au stade du prononcé de la sentence. La motivation de cette sentence est de nature à intéresser, non seulement le public, mais aussi les avocats et les juristes,

quant à la détermination des facteurs qui doivent guider un juge lorsqu'il impose une sentence.

Ces facteurs sont: 1) la gravité objective de l'offense; 2) la gravité subjective; 3) la réhabilitation de l'accusé; 4) les circonstances atténuantes; 5) les circonstances aggravantes; 6) la protection de la société; 7) l'exemplarité de la sentence.

"Avant d'imposer une sentence, le juge doit être bien conscient de la difficulté d'imposer une sentence adéquate. (...) Elle doit être comme un vêtement qui doit être taillé à la mesure de celui qui le portera."

Leclerc est issu d'une famille nombreuse, d'un milieu cependant non criminalisé. Il a peu de scolarité. Mais des accrocs successifs l'ont mis sous la surveillance de la Cour du bien-être social. Lorsqu'il fut déferé à la Cour des sessions de la paix, en 1974, ce fut pour y être accusé de 38 délits majeurs (tentatives à la pèture, vols à main armée, vols simples,

lésions corporelles) qui lui ont valu 83 ans et six mois d'emprisonnement, devant être purgés concurremment en l'espace de quatre ans et demi. Il était sous le coup d'une libération conditionnelle lorsque survinrent les événements du Jour de l'An dernier.

L'accusé a personnellement écrit au juge, manifestant son intention de s'amender. Le juge Fortin estime cependant que le fait d'attaquer un serviteur du public, en pleine nuit, dans une rue déserte, le Jour de l'An, constitue quelque chose de très grave. Il ne retrouve aucune circonstance atténuante dans la preuve soumise.

"Il est des cas où il (le tribunal) doit vraiment servir un exemple à ceux qui seraient tentés d'agir de la même façon. Lorsque cette obligation pénible est imposée au juge, celui-ci ne doit pas servir une sentence exemplaire à celui qui, par hasard, arrive devant lui un certain jour et qui n'est pas un candidat pour ce genre de sentence exemplaire."

La gravité objective et subjective du crime, le lourd passé criminel de l'accusé, la nécessité de protéger la société, le nombre "absolument bouleversant et effrayant" des délits impliquant de la violence", l'effet d'une libération conditionnelle, ce sont tous des éléments qui ont fait de Mario Leclerc "probablement un candidat à l'exemplarité".

Violée six fois par six motards

NICOLET (PC) — Des accusations de viol, séquestration et voies de fait ont été portées par la Sûreté du Québec, hier, contre six membres du club de motards Les Ghouls. Ceux-ci, dont le repaire est situé dans la localité de Saint-Pie de Guire, comté de Nicolet, ont assailli sexuellement à six reprises, dans la nuit de dimanche à lundi,

une jeune fille de Sorel. La jeune fille travaille comme danseuse nue à l'hôtel Bon Accueil, à Yamaska. Lorsqu'elle a quitté les lieux de son travail, vers 2h30, trois hommes l'ont fait monter de force dans une voiture et l'ont conduite au repaire des motards où elle aurait été assaillie sexuellement à six reprises.



EQUITATION

CASQUETTES ANGLAISES (BOMBES)



24⁹⁵

PANTALONS (breeches)

Nylon extensible, première qualité, beige, brun, blanc.

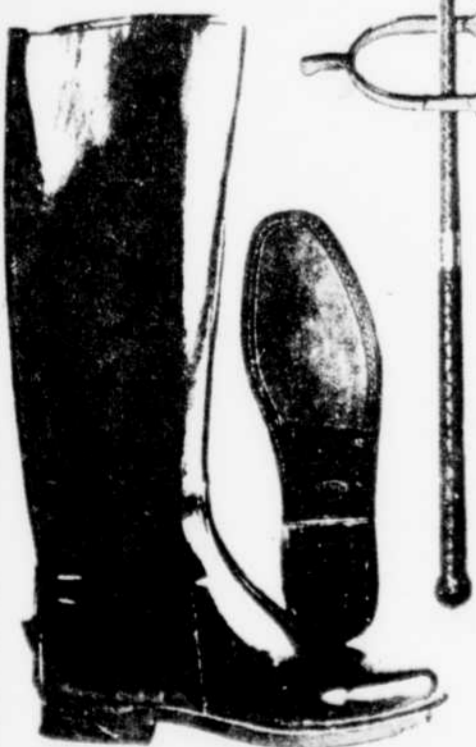


FILLETES 35⁵⁰ à 41⁹⁵
DAMES 36⁹⁵ à 59⁹⁵
HOMMES 47⁹⁵ à 67

FOUETS et CRAVACHES 3⁹⁵ à 9⁹⁵

EPERONS DAMES 11⁵⁰ HOMMES 11⁹⁵

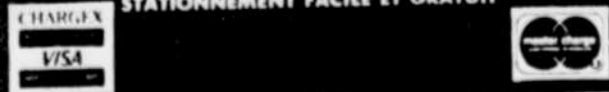
BOTTES d'équitation anglaises



Caoutchouc DAMES 20⁵⁰ HOMMES 24⁹⁵
Cuir ENFANTS 72⁵⁰ DAMES 70 et 80 HOMMES 85

MAGASIN LATULIPPE

637, ST-VALLIER OUEST, QUEBEC — 522-2996 STATIONNEMENT FACILE ET GRATUIT



POUR NOËL "COLLECTION AVANTI"

Inutile d'attendre après Noël

pour économiser des centaines et des centaines de DOLLARS!

Incluant nos fameuses créations "Révillon", "Givenchy", "Avanti" y compris nos modèles les plus récemment arrivés.

<p>EPARGNEZ \$200.00 RAT MUSQUE NATUREL rehaussé d'un superbe collet de chat sauvage. MAINTENANT \$995⁰⁰ Prix régulier: \$1,295.00</p>	<p>Epargnez \$1,100.00 VISON "PEAUX ALLONGEES" Canada Majestic Pleine largeur MAINTENANT \$2,895⁰⁰ Prix régulier \$3,995.00</p>
<p>EPARGNEZ \$400.00 CHAT SAUVAGE NATUREL Pleine longueur MAINTENANT \$1,295⁰⁰ Prix régulier: \$1,695.00</p>	<p>EPARGNEZ \$1,300.00 VISON NATUREL Selection de choix Portant la griffe des meilleurs dessinateurs. MAINTENANT \$3,695⁰⁰ Prix régulier: \$4,995.00</p>
<p>EPARGNEZ \$600.00 VISON RANCH Ultra-fonce Summum de l'elegance MAINTENANT \$2,395⁰⁰ Prix régulier \$2,995.00</p>	

Ceci n'est qu'une liste partielle. Une visite vous convaincra de notre grand choix.

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, de 9h à 21h. Samedi, de 9h à 17h.

Epargnes et qualité incomparables

JUSQU'À SAMEDI SEULEMENT!
Venez tôt pour un meilleur choix.
• Tant qu'il y en aura
• Sujets à vente préalable
• Toutes les ventes sont finales
Cette offre est à ne pas manquer!

REDUCTIONS AVANT NOËL!

CHAT SAUVAGE "TETES"	\$595
PAHMI NATUREL "TETES"	\$395
OPOSSUM AMERICAIN	\$595
LOUP "SECTIONS"	\$795
RAT MUSQUE TEINT CERISE	\$995
LAPIN RASE TEINT BRUN	\$495
BOREGO TEINT BEIGE	\$995
MOUTON DE PERSE TEINT CHAMPAGNE	\$1,095
CHAT SAUVAGE TEINT TANUKI	\$1,995
VISON DEMI-SANG MAHOGANY	\$2,995
VISON PERLE ET CUIR	\$1,495
LOUP NATUREL PLEINES PEAUX	\$1,895
VISON MULTICOLERE "SECTIONS"	\$595
CHAT-LYNX NATUREL	\$2,995
VISON DEMI-SANG ALLONGE	\$2,795

Facilités de paiement disponibles.

Les FOURRURES
Durémont INC.

524-3541
125, rue St-Joseph est, Québec.

Verdict après les Fêtes, dans l'affaire Charest

Il est de plus en plus probable que le verdict du coroner Stanislas Déry, sur l'affaire Richard Charest, soit rendu public après la période des Fêtes.

C'est ce que LE SOLEIL a appris hier, après vérifications auprès d'un porte-parole du bureau de Me Déry.

Le verdict devait être rendu initialement vers la fin du mois de novembre dernier. Puis il a été remis au 15 décembre. Finalement, le coroner ne

pourra rendre sa décision publique à cette date, à cause d'un surplus de travail dans toutes les parties du Québec.

Cette semaine, comme exemple, le coroner Déry préside trois enquêtes dans le district judiciaire de Terrebonne, dans le nord de la Métropole. Lundi prochain, il siègera à Sept-Îles.

Le dossier Charest n'est pas encore complété et on peut facilement

s'attendre à ce que le verdict ne soit pas rendu avant la semaine du 15 janvier prochain.

Richard Charest, on s'en souvient, a été trouvé pendu dans un local de la centrale de police de Québec, dans la nuit du 11 au 12 août dernier, et plusieurs faits troublants sont ressortis pendant les sept longues journées qu'a duré l'enquête. Quatre coroners se sont successivement penchés sur ce cas.

Caution de \$8,000 exigée pour libérer P. Lemieux

par Lucien LATULIPPE

Un cautionnement de \$8,000 par une personne solvable a été exigé pour la liberté provisoire de Pierre Lemieux, âgé de 25 ans, de Mont-Carmel, dans le comté de Kamouraska. La date de l'enquête préliminaire n'a toutefois pas été fixée, mais elle aura lieu au palais de justice de Rivière-du-Loup.

Le prévenu a été accusé d'avoir importé 60 livres de haschisch et de la

possession de cette drogue dans le but d'en faire le commerce. Son avocat est Me Normand Bossé. Me Guy Lambert est le représentant du ministère public dans cette cause.

Pierre Lemieux a été arrêté à Mont-Carmel, le 1er décembre dernier, par des agents de la Gendarmerie

royale de Rivière-du-Loup, après une enquête qui a duré plusieurs mois et à laquelle ont participé des agents de la GRC de plusieurs postes du Québec.

Le hasch proviendrait d'Amsterdam et il a été déposé à l'aéroport de Mirabel où M. Lemieux serait allé le cueillir.



Collision spectaculaire

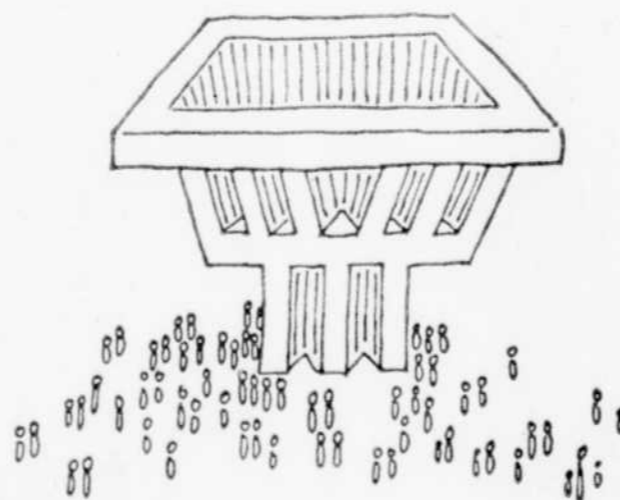
Un train a littéralement coupé en deux une automobile, tuant son conducteur sur le coup, près de Oakville, en Ontario. Un policier inspecte les lieux de la tragédie, survenue hier.

Mise en liberté prise en délibéré

Le juge Gaston Desjardins, de la Cour supérieure, a pris en délibéré, hier, la demande de mise en liberté provisoire formulée par André Champagne, 28 ans, de Dosquet, sur qui pèse une accusation de meurtre prémédité.

On l'accuse en effet d'avoir allumé un incendie, survenu à Dosquet, le 31 août 1978, lequel coûta la vie à sa belle-mère, Mme Jean-Marie Blouin, et à la petite Jenny Blouin.

La semaine dernière, le juge Louis Carrier, de la Cour des sessions de la paix, a terminé la tenue d'une enquête préliminaire en concluant qu'il y avait matière à procès dans la présente cause. Une ordonnance de non-publication a été décernée sur la nature des faits relatés à cette enquête, de façon à assurer l'impartialité des jurés qui auront à entendre la présente cause, aux assises de février 1979.



SUIVEZ-LE AU MAIL ST-ROCH.

Le Père Noël sait où passer pour trouver de beaux cadeaux. * De nombreux magasins, du choix et de la variété * Dans l'ambiance agréable de la Promenade Verte. Les meilleurs Père Noël se rendent au mail Saint-Roch. Facile d'accès par auto ou autobus. Dix stationnements à votre service.

- 1. stationnement terrain, hôtel St-Roch
- 2. stationnements Place Jacques-Cartier et au Holiday Inn
- 3. stationnement du Syndicat de Québec
- 4. stationnement Ste-Hélène
- 5. stationnement Paquet-Liberté
- 6. stationnement La Chancelière
- 7. stationnement ASSH
- 8. stationnement du boulevard Charest
- 9. stationnement de la rue Mgr-Galbraith au boul. Charest

deux heures de stationnement gratuit, avec tout achat minimum chez les détaillants participants



DÉLICATESSE **BARDOU** IMPORTATIONS

pour vos RÉCEPTIONS DES FÊTES

Hors-d'oeuvre:

Bouchées homard, crevettes, huîtres, poulet ou champignons. Canapés, etc.

Nos entrées:

Fondue Parmesan, coquilles St-Jacques, escargots, assortiments de pâtés: foie, cognac, porto, ail, poivre, de campagne, au lapin, canard, oie, maison et en croûte. Aspics assortis.

Les plats:

Jambon braisé à l'ancienne, décoré ou en pièce montée. Dinde cuite et farcie, décorée au choix. Assortiment de viandes froides décorées sur plats (min. 12 pers.), coq au vin, boeuf bourguignon, sans oublier nos délicieuses tourtières.

Les desserts:

Forêt noire, Bombe Grand Marnier, etc. Bûche chocolat ou au café, Sapin, Sabot, Baba au rhum, pâtisseries assorties.

RÉSERVEZ TÔT!!!
Livraison à domicile.



1040, av. Cartier - 525-8135
48 1/2, rue Couillard - 692-3894
Centre Jadis - 623-5416



pierre champagne
de 9h. à 11h.
Téléphone: 647-3434

Un million pour Centraide

Le président général de la campagne de 1978 de Centraide-Québec, M. Pierre Mantha, annoncera vendredi à la population, que grâce au travail de centaines de bénévoles, plus d'un million de dollars ont été récoltés dans la région de Québec. Cela ne s'était jamais vu.

L'objectif de la campagne avait été fixé à \$825.000 mais la direction de Centraide-Québec avait bien l'intention d'atteindre le million "inavoué"

Il convient de féliciter à tour de bras tant le président général de la campagne que tous ceux qui ont su

l'entourer efficacement. Jamais une campagne de Centraide n'avait été aussi bien menée à ma connaissance. Les résultats sont là pour le prouver.

Combien a-t-on récolté exactement? Ça, je ne le sais pas plus que vous et il faudra attendre vendredi pour connaître le résultat final de cette grande campagne de générosité populaire. Quoi qu'il en soit, je sais que ce résultat final devrait être d'environ \$1.010.000. L'an dernier, la campagne avait rapporté \$822.789,68.

Encore une fois bravo... un million de fois.



Glaçomètre

Chaque année, c'est la même chose. On se demande quelle épaisseur doit avoir la glace avant de s'y aventurer. Lorsque j'étais jeune, le frère directeur de l'école que je fréquentais nous interdisait de nous aventurer sur la rivière avant Noël. Il ne prenait pas de chance.

En vérité, en vérité je vous le dis, pour connaître l'épaisseur de la glace, il n'y a rien comme d'y faire un trou. A 10 cm (4 pouces), elle porte un homme debout. Pour supporter une motoneige, la glace doit avoir au moins 20 cm (8 pouces). Enfin, si vous tenez absolument à vous aventurer sur un lac ou sur une rivière en automobile, assurez-vous que l'épaisseur de la glace est de 30 cm ou 12 pouces.

Qui a voyagé...voyagera

Depuis quelque temps, la compagnie Canada Dry (le champagne des Ginger Ale) offre 10 voyages gratuits aux îles Trinidad et Tobago.

Cependant, pour avoir la chance de gagner un de ces voyages, vous devez avoir acheté un voyage d'une semaine au Trinidad Hilton, d'une valeur de \$559. Le voyage gratuit n'est donc accessible qu'aux 1.000 premières personnes dont les réservations auront été reçues avant midi le 29 décembre prochain.

Bon voyage!

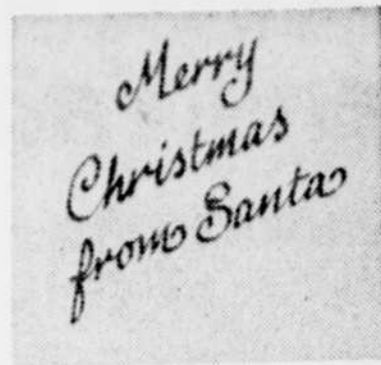
Les Galeries Charlesbourg à l'anglaise

Un collègue du journal s'est rendu, avec sa fille, récemment, aux "Galeries Charlesbourg" où, là comme ailleurs, il a dû faire face à un Père Noël "Kid Kodak".

Auparavant, les Pères Noël étaient dans les magasins pour recevoir gentiment les petits enfants et leur donner un bonbon. Maintenant, c'est comme s'ils avaient tous été engagés par la compagnie "Polaroid" pour mousser la publicité de ses caméras. En d'autres termes, si vous ne faites

pas photographier votre enfant sur les genoux du bonhomme (ça vous coûte \$1) le vieux est en maudit.

Quoi qu'il en soit, ce que je voulais vous dire, c'est qu'aux Galeries Charlesbourg, mon collègue s'est fait remettre la photo de sa petite fille dans un carton sur lequel il était écrit: "Merry Christmas from Santa". Pas un seul mot de français. Comme d'habitude, je suppose que "le stock" était épuisé. C'est toujours l'argument que l'on nous sert.



Garderie au YMCA

Le YMCA de Québec projette d'ouvrir une garderie permanente de jour, dès la fin de janvier, avec tous les programmes requis pour le développement intégral de l'enfant. Elle est offerte à tous les enfants de 3 à 5 ans.

Les personnes intéressées sont invitées à remplir un questionnaire, disponible à la réception du YMCA, ce qui permettra à la direction de mieux cerner les besoins de la population et les disponibilités financières du projet.

Pour plus de renseignements ou pour participer au processus d'organisation de la garderie vous êtes priés de contacter M. Michel Montclair, directeur des programmes du YMCA de Québec.

Mon carnet mondain

Cercle horticole

Le Cercle horticole de Sainte-Foy fête aujourd'hui son 20e anniversaire en la salle du foyer de l'église St-Yves, au 2470 rue Triquet à Sainte-Foy. Une présentation des anciens présidents sera suivie d'un vin d'honneur et d'un buffet.

Réunion de psychologues

Mercredi, à 19h, tous les psychologues de la région de Québec, membres ou non de leur corporation, sont invités à une rencontre importante, à l'école de psychologie de l'université Laval, sur le chemin Sainte-Foy. Il sera alors question de l'avenir de la corporation.

Polyvalente de Neufchâtel

Dix ans, ça se fête. C'est la raison pour laquelle on a décidé de fêter le dixième anniversaire de la polyvalente de Neufchâtel, le 19 mai 1979. Tous les anciens élèves

intéressés à participer à cette fête sont priés d'envoyer leur nom à la secrétaire du comité, CHRISTIANE CORNEAU, à l'école polyvalente de Neufchâtel, 3, av. Chauveau, Neufchâtel.

Le dîner de la troupe

Ça n'arrive qu'une seule fois par année...mais ça arrive. Cette année c'est vendredi midi que cela se produira. Quoi? Le dîner de la troupe à la Citadelle de Québec. Pour la circonstance ce sont les officiers qui servent les repas aux hommes de troupe. Et comme à chaque année, on profitera de l'occasion pour inviter les duchesses du Carnaval et l'exécutif à aller festoyer à la Citadelle.

La nouvelle boîte

Le directeur général de l'hôtel Le Concorde, Gary Burke, recevait, hier, une bonne partie de la "presse mondaine" dans sa "nouvelle boîte". Cette nouvelle boîte c'est le bar "Sous-le-cap" qui a été complètement transformé. Robert Gille, qui s'occupe des relations publiques de l'hôtel, m'a assuré que cette rénovation avait coûté \$150.000. Il faut dire que c'est très

beau. Le midi, on y servira un buffet à \$3,24 (ça, ce n'est pas cher; espérons que ce sera quand même bon) et le soir ce sera un bar, un super-bar.

Institut de cardiologie

MARIUS LALIBERTE a été reporté récemment à la présidence de la corporation de l'Institut de cardiologie de Québec. Cette corporation a pour mandat de promouvoir l'enseignement et la recherche dans le domaine des maladies cardio-vasculaires et, à cette fin, de réunir les subventions qui proviennent en partie de sources privées et à gérer les fonds destinés à la recherche.

Un mois trop tard

Je me suis trompé, la semaine dernière, en vous annonçant mon concert de fanfares au Grand Théâtre pour le 8 mars. Je m'en excuse. Ce concert populaire de deux orchestres militaires, celle de 22e et celle de l'Artillerie royale canadienne se déroulera le 8 février. Non le 8 mars. Prix du billet: \$2,50 pour tout le monde. Pour le Grand Théâtre, ce n'est pas trop cher. C'est en tout cas moins cher que Dalida et le p'tit Simard.

VENTE SURPRISE DU



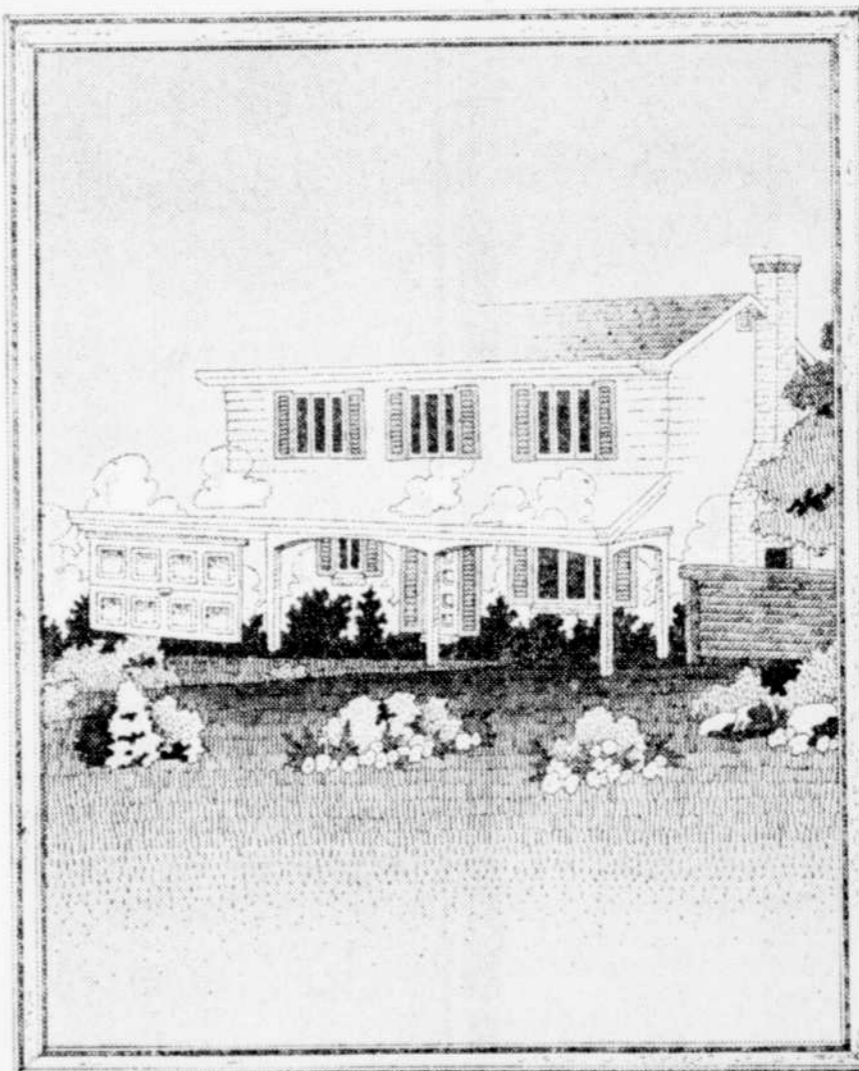
A l'occasion de Noël!
Commençant mercredi, 13 décembre

MANTEAUX D'HIVER ET DE MI-SAISON 25% et 50%	ENSEMBLES-PANTALONS PANTALONS ET COORDONNES 33 1/3% à 50%
TAILLEURS 33 1/3% et 50%	CHEMISIERS ET CHANDAILS 25% à 50%
ROBES DE LAINAGE ET DE TOILETTE ENSEMBLES DEUX-PIECES 25% à 50%	MAGNIFIQUE CHOIX DE JUPES 33 1/3% à 50%

ROBES LONGUES Jusqu'à **70%**

1148, rue St-Jean • Place Laurier • Centre Jadis, Charlesbourg
TOUTE VENTE FINALE

JE DÉCIDE D'ICI LE 31 DÉCEMBRE, J'EN PROFITE DÈS LE 1^{er} JANVIER.



L'ÉPARGNE-LOGEMENT DE LA CAISSE POPULAIRE.

Les moyens d'économiser en vue d'acheter ou de faire construire sa maison sont nombreux. Comme j'étais admissible, j'ai choisi le meilleur outil-épargne: le « Régime Enregistré d'Épargne-Logement (REEL) » de la Caisse populaire.

L'Épargne-Logement de ma Caisse populaire me facilitera considérablement l'accumulation du capital nécessaire. Je peux déposer jusqu'à \$1.000 par année et ainsi accumuler un montant maximum de \$10.000 en capital, sans parler des intérêts avantageux. De plus, je profiterai d'une forte réduction de mes impôts.

Avec l'Épargne-Logement de ma Caisse populaire je bâtirai plus rapidement mon chez-moi... sur une base solide et profitable.

Ce tableau explicatif précise la diminution d'impôt que vous êtes en droit de réclamer si vous accumulez un montant maximum de \$1.000 à l'ÉPARGNE-LOGEMENT de la Caisse populaire.

Revenu annuel	Contribution à l'Épargne-Logement	Nouveau revenu imposable	Diminution approximative d'impôt
\$ 9.000	\$1.000	\$ 8.000	\$384
\$12.000	\$1.000	\$11.000	\$412
\$15.000	\$1.000	\$14.000	\$421
\$18.000	\$1.000	\$17.000	\$455

* Émis et administré par Fiducie du Québec.

desjardins
LA CAISSE POPULAIRE
C'est profitable...
POUR NOUS, QUÉBÉCOIS.

Ottawa verra à ce que les fonds pour la langue seconde ne soient pas utilisés à d'autres fins

par Patricia POIRIER

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral veut imposer des conditions plus rigoureuses aux provinces qui profitent des subventions du secrétariat d'Etat destinées à l'enseignement de la langue seconde.

Les négociations entre le secrétaire d'Etat, John Roberts et les ministres de l'Education des 10 provinces ont été amorcées hier à Toronto, tandis qu'à Ottawa on rendait public le document de base du fédéral.

Depuis 1970, le fédéral a versé 870 millions aux provinces dans le cadre de ces accords sur le bilinguisme en éducation, mais de son propre aveu, il ignore si ces sommes ont été dépensées pour l'enseignement du français (dans les provinces anglophones) ou de l'anglais, (au Québec).

"Cet arrangement ne permet pas au gouvernement fédéral de déterminer de façon précise si les sommes versées, qui sont devenues fort considérables ces dernières années, sont utilisées le plus effica-

vement possible", explique le document rendu public à Ottawa.

Ce document rappelle les positions adoptées par les provinces et note également les interventions de la Fédération des francophones hors Québec ainsi que des associations anglophones du Québec (Fédération of Quebec Home and School Association et la Protestant School Board of Greater Montreal).

Ces associations se plaignent de ne pas recevoir des provinces les sommes mises à leur disposition par le fédéral pour l'enseignement de la langue seconde.

Depuis 1970, le fédéral et les provinces ont adopté le système des "paiement formulaires".

Ces paiements sont calculés au moyen d'une formule fondée sur l'inscription, le coût de l'éducation au primaire et au secondaire et les subventions de fonctionnement accordées à certaines institutions post-secondaires.

Environ 80 pour 100 des subventions accordées depuis 1970 l'ont été en vertu du système de paiements formulaires. Il existe aussi une catégorie appelée "projet spé-

ciaux" qui servent à financer des projets pilote ainsi qu'une série de programme de bourses tant pour les étudiants que pour les enseignants.

On se souvient que lors de leur rencontre à Montréal l'an dernier en février les premiers ministres des provinces ont rappelé que chaque province devrait pouvoir décider de l'administration de ces sommes. Les premiers ministres n'ont pas manqué de rappeler que l'éducation est de compétence provinciale.

Le conseil des ministres de l'éducation dans son rapport sur l'état de l'enseignement dans la langue de la minorité dans les 10 provinces, a reconnu la grande diversité des services offerts à travers le Canada.

Le document du secrétariat d'Etat note que les accords actuels n'obligent en rien les provinces à faire rapport de l'emploi de ces subventions.

De plus, le système de paiements formulaires favorise les provinces qui ont une minorité importante et un réseau d'écoles mieux

organisé, puisque les formules sont fondées essentiellement sur le nombre des inscriptions.

"Il y a lieu de se demander si les formules actuelles encouragent ou aident suffisamment les régions ou des progrès doivent encore être réalisés par rapport à celles où l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde ont déjà atteint un niveau élevé", explique le document du secrétariat d'Etat.

Le document du fédéral affirme par ailleurs: "Le gouvernement québécois considère la contribution fédérale comme une juste compensation des efforts déployés dans le passé pour fournir un enseignement en anglais. Les fonds fédéraux sont considérés comme des recettes ordinaires".

Cependant, il note que le Québec a reçu d'importantes sommes (quelque \$414 millions) justement parce que le système scolaire anglais est très bien développé et parce qu'il existe une forte proportion d'élèves francophones qui étudient l'anglais comme langue seconde.

Les ex-employés de Cadbury songent à créer une coopérative

MONTREAL (PC) — Les ex-employés de la compagnie Cadbury songent à former une coopérative de production de chocolat. La décision, a déclaré, hier, le président de "ces chômeurs forcés", M. Serge Cloutier, ne sera pas prise à la légère et, pour éviter les erreurs de Tricofol, on ne s'engagera pas dans l'affaire tête baissée.

Toutefois, vu que Cadbury a, de l'avis même du Financial Post, perdu 50 pour 100 de son marché québécois, une coopérative de production aurait un marché de base si, bien sûr, elle fait assez vite pour que ce marché perdu ne tombe irrémédiablement entre les mains de concurrents.

Lors de la fermeture de la chocolaterie, le mois dernier, le ministre Rodrigue Tremblay avait, au nom du gouvernement québécois, offert des subventions pour garder les

500 emplois de Cadbury à Montréal. Les autorités fédérales, apparemment, par le truchement du ministère de l'Expansion économique régionale (MEER) a uraïent fait de même. Ces crédits, croit-on, pourraient encore être disponibles pour un projet de coopérative, à condition qu'il soit rentable.

M. Cloutier a admis qu'une telle coopérative, au début, ne pourrait embaucher que quelques dizaines des 500 travailleurs licenciés par Cadbury, mais l'aventure en vaudrait peut-être la peine. Selon le président de la CSN, M. Norbert Rodrigue, les services de la centrale syndicale fournissent aux ex-employés de Cadbury l'aide technique requise pour mener à bien l'étude nécessaire avant de s'engager dans un tel projet afin qu'il ne soit pas lancé à la légère.

La décision finale sera prise en 1979, car, a expliqué M.

Cloutier, "ce n'est pas dans deux ou trois ans qu'il sera temps de se brancher".

Le principal problème provient du fait que Cadbury a retiré la majeure partie de la machinerie de son ancienne usine et que, par conséquent, il faudra repartir à neuf.

Campagne de boycottage

La CSN lançait, lundi, la

seconde phase de la campagne de boycottage des produits Cadbury, Schweppe and Powell dans le but de faire disparaître cette compagnie de la carte économique du Québec. Cadbury, a-t-on dit à cette occasion, doit devenir un symbole. "Une multinationale comme Cadbury ne peut s'attribuer le privilège de créer volontairement 500 chômeurs en démenageant

hors du Québec une usine construite avec les sueurs des travailleurs québécois."

Le boycottage se poursuivra donc de plus bel en attendant de savoir si, un jour, on ne tentera pas, en sens inverse, cette fois, de solliciter l'appui des Québécois pour acheter un chocolat coopératif fabriqué au Québec par des Québécois.

Le Canada va manquer d'ouvriers spécialisés

OTTAWA (PC) — Le gouvernement s'inquiète des possibilités de plus en plus grandes d'une grave pénurie de main-d'oeuvre spécialisée, a déclaré hier le ministre du Travail, M. Bud Cullen.

Et il a ajouté qu'il n'avait pas de projet à présenter immédiatement pour remédier à la situation.

Suivant ce rapport et d'autres documents, les jeunes gens qui se spécialisent sont si peu nombreux qu'au début

des années 1980, on manquera de main-d'oeuvre. On doit compter beaucoup sur l'immigration.

658-4303



Un tout nouveau concept de restaurant. 3 vignettes-restaurantaux auxquels il ne manque que les grillades, les fruits de mer, sans oublier ses spécialités: sa combinaison de poulet et cèbes levées, ainsi que sa côte de boeuf qui font le festin de nos voyageurs. L'OMNIBUS, la plus délicieuse façon de décoller du train-tour quotidien.

L'OMNIBUS
2800, boul. Laurier
658-4303
Edifice Motel Carillon

658-4303

AMERICAN MARKETING ASSOCIATION
CHAPITRE DE QUÉBEC

Nous invitons tous les membres de l'A.M.A. (American Marketing Association, chapitre de Québec) et leurs amis à une conférence qui aura lieu au Holiday Inn, (centre-ville) le mercredi 13 décembre prochain à 20h00. (Entrée libre)



La conférence sera présidée par Monsieur Michel Morin, président de l'Association des Restaurateurs du Québec et vice-président de la Fondation A.R.Q. Sa conférence portera sur l'industrie touristique et sur la Restauration et son évolution future.

La conférence sera précédée d'un cocktail à 17h30 et d'un souper à 18h30.

Bienvenue à tous
Québec, le 8 décembre 1978.

SPECIALS DES FETES

CHAISE A BRAS
Vinyle et tissu
Têteux au or
Prix de détail sugg. \$111
PRIX ☞ \$59⁹⁵

CHAISE EMPILABLE
Noyau en bois
Têteux vinyle
Noyau en bois
Prix de détail sugg. \$33
PRIX ☞ \$16⁹⁵
Quantité de 50 et plus
PRIX ☞ \$16⁰⁰

CHAISE SECRETAIRE
Vinyle et tissu
Noyau en or
Prix de détail sugg. \$62
PRIX ☞ \$39⁹⁵

CHAISE SECRETAIRE
Bassinet amovible
Vinyle et tissu
Noyau en or
Prix de détail sugg. \$84
PRIX ☞ \$48⁹⁵

ENSEMBLE DE BUREAU ET BIBLIOTHEQUE "JUNIOR"
Fini chêne
Prix de détail sugg. \$286
PRIX CADEAU ☞ \$196⁹⁵

TABOURET DE DESSINATEUR
Hauteur réglable
Dossier inclinable
Couteur noir
Tissu et vinyle
Prix de détail sugg. \$80
PRIX ☞ \$59⁹⁵

BUREAU A DOUBLE CAISSON EN METAL
Dessus en bois
Portes chromées
30" x 60"
Beige ou noir
Côté vernis
Prix de détail sugg. \$241.85
PRIX ☞ \$159⁹⁵

FAUTEUIL EXECUTIF
Vinyle et tissu
Couteur noir
Bouillottes à tapis
Prix de détail sugg. \$249
PRIX ☞ \$149⁹⁵

CLASSEUR LATERAL
4 tiroirs - Très qualité
Avec serrure, métal beige, léger
détails d'apparence
Prix de détail sugg. \$422
PRIX ☞ \$259⁹⁵

BUREAU A DOUBLE CAISSON EN METAL
24" x 54" **Détail sugg. \$220**
PRIX ☞ \$139⁹⁵
AUSSE DISPONIBLES
24" x 45" **Détail sugg. \$150**
PRIX ☞ \$104⁰⁰

Une visite vous convaincra

Willson Office Specialty Ltée

1375 ouest, boul. Charest, Québec
Centre Charest Tél.: 681-0271

LIVRAISON GRATUITE DANS TOUTE L'AGGLOMERATION DE QUEBEC. DISPONIBLES IMMEDIATEMENT.

LAISSEZ-VOUS

EMBALLER

Syndicat DE QUÉBEC

• Mail St-Roch • Place Laurier • Place Fleur de Lys

Crise possible dans la maison mobile

(PC) — L'industrie de la maison mobile risque de subir une crise aigue avec le projet de loi 90 sur la protection du territoire agricole.

"Si au printemps 1979, les terrains demeurent "gelés" et que, par conséquent, nos inventaires ne se vendent pas, nous assisterons à coup sûr à la faillite de la plupart de nos entreprises, acue de celles-ci n'étant capable de supporter des inventaires pendant des périodes indéterminées".

Voilà ce qu'ont soutenu hier l'Association des manufacturiers d'habitations et de véhicules récréatifs du Québec et l'Association des commerçants de maisons mobiles et terrains du Québec devant la commission parlementaire de l'Agriculture.

Soulignant le caractère saisonnier de l'industrie, les deux groupes se disent présentement confrontés avec la question suivante: "Devons-nous dès à présent fermer nos usines en attendant le dégel des terrains".

Pas justifiées

Les quelque 45.000 familles québécoises qui ont opté pour ce mode d'habitation se répartissent à peu près à part égale dans les 185 parcs de location et un peu partout, le long des routes et dans les rangs.

Les deux organismes demandent au ministre d'étendre de un à cinq ans la période prévue dans la loi, au chapitre des droits acquis, pour permettre la continuité des opérations des commerçants, propriétaires de parcs et lotisseurs dans leurs secteurs de développement actuels.

Pour sa part, le ministre de l'Agriculture doute que les plaintes et inquiétudes formulées soient vraiment justifiées.

Il a fait observer que l'industrie de la maison mobile connaît des difficultés sérieuses depuis plusieurs années et que les besoins de terrains pour les quelque 3.000 unités construites par année ne représentent que très peu d'espaces, soit environ 375 acres.

"Dès que l'on appuie le principe de protéger nos meilleures terres agricoles, a-t-il ajouté, il faut consentir les efforts nécessaires".

"Je peux vous assurer qu'il y a de gros intérêts qui font présentement leur lobby et je m'y attendais en présentant ce projet de loi".

Il menace de déterrer Macdonald

OTTAWA (PC) — Un chef indien a menacé de déterrer les restes de sir John A. Macdonald, un des fondateurs de la Confédération, pour protester contre la violation des sépultures indiennes par des archéologues.

Il s'agit de M. Alex Akiwenzie qui, avec un autre, marchait récemment de Windsor à Toronto pour protester contre la construction d'une route qui traverserait un cimetière vieux de 1.000 ans.

ORDRE DES INGENIEURS DU QUÉBEC
INSTITUT CANADIEN DES INGENIEURS
Régionales de Québec



Les sections régionales de l'Ordre des ingénieurs et de l'Institut Canadien des ingénieurs vous invitent à un souper-coursier.

Invité: M. Marcel Léger
Ministre délégué à l'Environnement

Sujet: L'Environnement un sentiment d'appartenance

Date: Le 13 décembre 1978 à 18:00 h.

Lieu: Holiday Inn à Sainte-Foy

Cout: 19.00

Reservations: Michel Guimont, ing. - 843-9298

Michel Bérubé, ing. - 628-0440



De joyeux spéciaux...
pour de Joyeuses Fêtes!

35% de réduction
sur des bagues
et chaînes pour
hommes et femmes

Choisissez parmi un lot de bagues à pierres, oeil de tigre ou cabochons, parmi des chaînes torsadées, carrées ou aplaties, toutes en or 10 carats.



33 1/3%
de réduction

sur des robes
pour dames

Choisissez parmi un lot de robes, ensembles deux-pièces, tuniques à manches longues, faites de tricot, polyester, acrylique et laine, dans un choix de teintes variées. Tailles 8 à 20.

33 1/3%
de réduction

sur des robes
pour juniors

Vous trouverez un grand choix de robes, ensembles, tuniques à manches longues, faites de tricot, polyester, acrylique et laine, dans une variété de teintes. Tailles 5 à 13.

Le centre de réadaptation annonce la reprise de ses admissions ...sans les physiatres

par Anne-Marie VOISARD

Quelques jours avant que le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, ne fasse connaître sa décision quant à l'avenir du Centre de réadaptation du Québec (CRQ), la direction de cette institution annonce une reprise de ses admissions et marque ainsi un point contre les médecins physiatres.

On fera de la réadaptation, mais... sans les physiatres dont c'est justement la spé-

cialité de faire de la réadaptation.

Des médecins d'autres spécialités (on a parlé de rhumatologues et de neurologues) viendront notamment du Centre hospitalier de l'université Laval (CHUL) et de l'hôpital Saint-François d'Assise faire de la réadaptation au CRQ. Ils y amèneront leurs propres patients qu'ils auront traités en soins aigus et, par la suite, traiteront d'autres patients à l'intérieur du territoire couvert

par le CRQ. On a même mentionné des noms, par exemple: le Dr Lucien Latulippe, un rhumatologue du CHUL.

Ces informations ont été apportées à l'occasion d'une réunion convoquée, hier en fin d'après-midi, par la direction du CRQ. Le Dr Guy Bédard, président du Conseil des médecins et dentistes (CMD) a précisé que l'organisme qu'il dirige et le conseil d'administration en étaient venus à "un censen-

sus à l'effet de recommencer les admissions".

Plutôt un revirement

Ce "consensus" a plutôt l'air, cependant, d'un revirement de position de la part du CMD. Rappelons que cet organisme adoptait, au début de juin, une résolution qui visait à limiter aux seuls médecins physiatres les privilèges de prescriptions de soins en physiothérapie. Et c'est le même organisme, par la voix de son président, le

Dr Bédard, qui est venu nous dire hier que les rhumatologues et les urologues peuvent s'occuper de 95 pour 100 des cas de réadaptation.

Il ne faut pas oublier que le CMD comptait dans ses rangs cinq physiatres lorsque la résolution de juin fut adoptée. Ceux-ci ont démissionné peu après devant le refus du conseil d'administration d'entériner cette résolution du CMD. Leur geste devait d'ailleurs paralyser

les activités du CRQ puisque dans un établissement de santé ce n'est pas le conseil d'administration, mais le CMD, qui est habilité à statuer sur des questions pouvant mettre en cause la qualité des soins.

En l'absence des physiatres, personne n'était habilité à prescrire des soins. C'est d'ailleurs ce qui explique la quasi paralysie des activités depuis le mois de juin. Les admissions, sauf exceptions, ont pratiquement cessé. Encore hier, selon les chiffres fournis par le directeur général, il n'y avait que 35 personnes hospitalisées. Le centre

de réadaptation compte 187 lits au permis.

Si l'on s'en tient aux informations d'hier, il semble qu'on ait repris espoir, avec le déblocage des admissions et l'ouverture d'un module pour les arthritiques et les rhumatisants, d'augmenter le taux d'occupation. Le Dr Bernard Talbot, directeur des services professionnels, qui se disait déçu il y a encore quelques semaines, semble lui aussi plus confiant. Il a accepté la responsabilité d'organiser les nouveaux modules et, pour le second, on a décidé (comme si l'entreprise était en pleine expansion) d'engager un adjoint administratif.

Les nouveaux patients, selon ce qu'on nous a dit, seront admis au CRQ par des médecins omnipraticiens et ils trouveront sur place divers spécialistes — sauf des physiatres — pour les aider à se réadapter.

Le ministre Lazure a dit l'autre jour à un groupe de personnes handicapées venues lui faire part de leur inquiétude quant à l'avenir du CRQ qu'il ferait connaître sa décision vers le 15 décembre. Est-ce que le geste du CRQ et de son Conseil des médecins et dentistes ne risque pas encore une fois de relancer le débat et de retarder la décision?

CLSC Lotbinière-Ouest: Lazure doit prendre position aujourd'hui

par Jean GARON

C'est aujourd'hui que le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, doit prendre position sur la situation au CLSC Lotbinière-Ouest, selon des informations dignes de foi recueillies hier.

Le ministre aurait en effet reçu, vendredi, les recommandations du Conseil régional de santé et des services sociaux (CRSSS) de la région 04 qui avait été chargé de superviser l'application des

recommandations du rapport de l'enquêteur Pierre Oumet.

Les recommandations du CRSSS seraient précises et concrètes et il n'est pas impossible qu'on y envisage l'installation d'une administration provisoire au CLSC afin de permettre la remise en marche des activités.

M. Pierre Duguay, directeur général du CRSSS dont dépend le CLSC, avait d'ailleurs laissé poindre cette

éventualité il y a quelques semaines.

Le directeur du CRSSS n'a pu être rejoint, hier, pour commenter la situation puisqu'il participait à une réunion portant sur le CLSC Lotbinière-Ouest.

Il semblerait que M. Duguay se soit rendu à l'évidence que le conseil d'administration allait de veau être paralysé pour une période indéfinie.

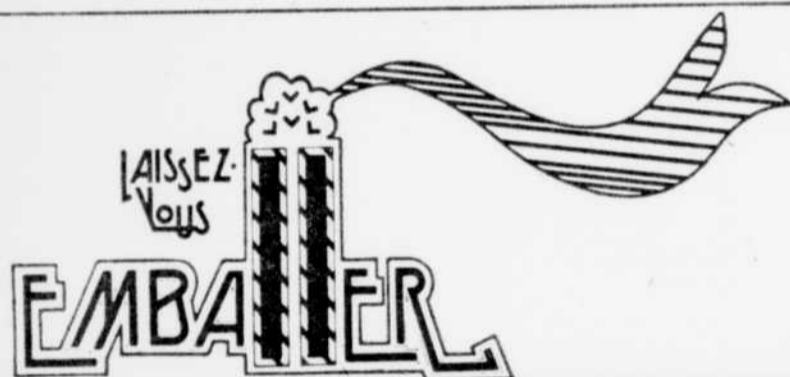
D'ailleurs, les quatre

membres dissidents du conseil d'administration, Nicole Vachon, Marielle Michel, Fernand Provencher et Roger Fecteau ont de nouveau fait connaître, hier, leur désaccord dans des lettres envoyées au ministre Lazure et à M. Duguay.

Il semble par ailleurs que la direction du CLSC soit décidée à remettre les activités en marche puisqu'elle a procédé à l'engagement de deux médecins, MM. André

Vézina et Denis Blouin de la clinique médicale de Notre-Dame-des-Laurentides.

Le CLSC ferait également savoir à la population que l'on procédera graduellement à l'embauche de tout le personnel nécessaire à cette reprise des activités bien que le conflit de travail ne soit pas terminé et que les employés de l'établissement maintiennent leur débrayage.



Syndicat DE QUÉBEC

• Mail St-Roch • Place Laurier • Place Fleur de Lys

COURS D'INITIATION AUX RELATIONS HUMAINES

NOUS AVONS TOUS LE CHOIX ENTRE

(session d'hiver)

- 1- Viser un but OU végétier
- 2- Entregent OU timidité
- 3- Confiance en soi OU peur
- 4- Esprit de décision OU indécision
- 5- Maîtrise de soi OU énervement
- 6- Succès OU échecs
- 7- Persuasion par la parole OU trac
- 8- Enthousiasme OU tristesse
- 9- Bonne conversation OU comérage
- 10- Attitudes positives OU complexes
- 11- Autosuggestion OU abandon aux circonstances
- 12- Culture personnelle OU ignorance
- 13- Vie familiale OU solitude
- 14- Leadership et travail d'équipe OU isolement
- 15- Améliorer sa personnalité OU demeurer médiocre
- 16- Bonheur OU malheur

CENTRE DE RELATIONS HUMAINES DE QUÉBEC INC.

Palais Montcalm, suite 220

Québec G1R 3P1

Permis de Culture Personnelle no: 669533

INSCRIPTION CETTE SEMAINE DE LUNDI À VENDREDI DE 14h À 18h

Nous prenons également les inscriptions pour le cours débutant le jeudi 11 janvier 1979.

POUR INFORMATION: TEL.: (JOUR) **692-3890** (SOIR) **524-1976**



Le confort à vos pieds!



A Pantoufle de cuir

Pantoufle en cuir de qualité avec empeigne ornée de piqûres et talon bas compensé, dans les tons de chamois ou blanc. Pointures 5 à 10.

\$19

B Pantoufle 'Packard'

Pantoufle genre mule, à talon compensé et semelle molle, en cuir de qualité rose, noir ou tan. Pointures 5 à 10.

\$20

C Pantoufle fermée

Pantoufle fermée à talon compensé et élastique sur le côté, faite de tissu imprimé lavable. Dans les tons de bleu, rouge ou noir. Pointures 5 à 10.

\$11

D Pantoufle de daim

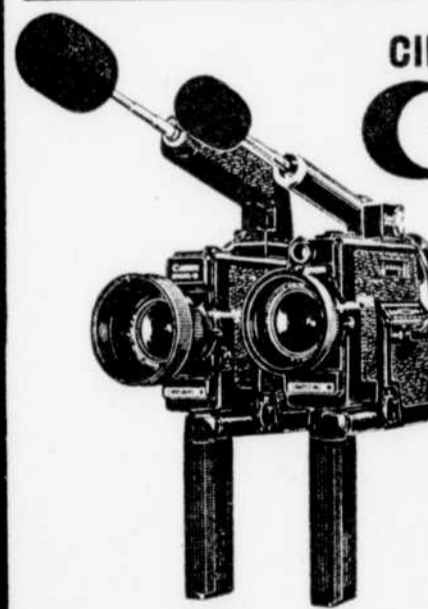
Pantoufle genre mitaine pour le pied, sans talon, avec une chaude doublure molletonnée. Faite de daim couleur crème, tan ou bleu. Pointures 5 à 10.

\$15

Chaussures pour dames, 3e étage, Mail St-Roch, Place Laurier, Place Fleur de Lys.

posez-vous en expert!

offrez Noël en image



CINE SUPER 8, SONORE

Canon

312XL5

Objectif zoom ouvrant à f/1.2, rapproche jusqu'à 3 1/2 fois. Étui compris. Captez le son qui accompagne les images de Noël. Ça, c'est du vrai cinéma.

EN SPECIAL

\$293⁹²

CINE SUPER 8, SONORE

Canon 514 XL-S

Téléobjectif pouvant grossir 5 fois l'image. Lentille f/1.4. Dispositif d'effets spéciaux de sonorisation. Micro et étui compris.

CINE SUPER 8

Canon 310 XL

Commande électronique du zoom. Objectif ultra-lumineux f/1.0, rapproche 3 fois. Modèle compact, étui compris.



au royaume de la

Caméra

359, boul. Charest est Québec 529-2557

3207, chemin Ste-Foy (Centre de la Colline) Ste-Foy. 653-3220

CARTES CHARGEX OU MASTER CHARGE ACCEPTÉES

Plus de phoques pour le Canada

(PC, UPJ) — Le ministre fédéral des Pêches a annoncé, hier, que les quotas de phoques pour la prochaine saison de chasse vont demeurer les mêmes qu'en 1978, mais que la part du Canada va être plus considérable.

Dans un communiqué, M. Roméo LeBlanc a ajouté qu'on allait permettre aux journalistes légitimes d'assister à la chasse, à condition qu'ils en fassent la demande avant le 20 février.

Sur terre ou à partir d'embarcations, les chasseurs auront droit de tuer 170.000 phoques. 10.000 de plus iront aux autochtones du Groenland, du Labrador et de l'Arctique canadien.

La part du Canada passera de 135.000 qu'elle était l'an dernier à 150.000. Celle de la Norvège sera réduite de 35.000 à 20.000.

Pour les chasseurs de la région glaciaire appelée "The Front", au large des côtes de Terre-Neuve et du Labrador, le quota demeure le même que l'an dernier à 57.000.

Selon le ministre, même si les quotas auraient pu être portés à 240.000 l'an prochain, une récolte moindre permettra à la population de phoques d'atteindre au cours des cinq prochaines années un total de 1,6 million de membres. On ne compte présentement entre 1,4 et 1,5 million.

Saison

La saison de chasse, a dit M. LeBlanc, débutera le 10 mars et se terminera le 24 avril. Ces dates peuvent cependant changer quelque peu, dépendant des conditions à ce moment-là.

Le quota de phoques à capuchon va demeurer inchangé à 15.000. Les navires canadiens et norvégiens vont pouvoir en prendre 6.000 pour chacun des deux pays, les 3.000 autres allant aux premiers bateaux qui les atteindront.

La saison de chasse aux phoques à capuchon commencera environ huit jours plus tard, mais pas plus tard que le 19 mars.

En 1978, 161.100 phoques ont été tués sur "The Front" et dans le golfe Saint-Laurent, dont 16.254 par des Norvégiens sur "The Front".

Le nombre des phoques à capuchon tués s'est élevé à 10.200, dont 6.315 par les Norvégiens.

Opposition à toute réforme fiscale unilatérale

Lors d'une session régulière du conseil d'administration de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, à Montréal, au cours de la fin de semaine, les commissions scolaires ont tenu à manifester de nouveau leur opposition à tout transfert unilatéral de l'impôt foncier scolaire aux municipalités sans, d'une part, que l'on ait garanti aux commissions scolaires une source autonome de revenus et, d'autre part, sans que les résultats de la conférence Québec-commissions scolaires de janvier prochain ne soient connus.

À la suite de la conférence Québec-municipalités de juin dernier, il est question, dans certains milieux, de donner la globalité du champ de l'impôt foncier aux municipalités, déclare le président de la fédération, Me Claude Paquet.

Sur cette question, les objections des commissions scolaires se situent à deux plans. En premier lieu, les commissions exigent, en tant que "gouvernements" locaux en éducation, une source autonome de revenus. Pour elles, l'autonomie politique ne se conçoit pas sans autonomie financière. En second lieu, il ne saurait être question de modifier unilatéralement le régime fiscal des gouvernements locaux.



Syndicat DE QUÉBEC

• Mail St-Roch • Place Laurier • Place Fleur de Lys

L'attrait de la loutre naturelle ou du vison

Grand choix de manteaux jeunes, dynamiques et confortables, pour répondre à la réalité de la vie actuelle.

D'une grande diversité de modèles, droits ou enveloppants, pour les jours de grand froid.

- Manteau de vison pleines peaux, garni d'un col de renard bleu ou noir.
- Manteau de vison à peaux allongées, dans les tons de pastel, demi-sang ou ranch. Longueur 42 pouces.

1699⁰⁰

Manteau de vison à peaux allongées de coupe droite ou semi-ajustée, dans les tons de pastel, buff ou ranch.

2099⁰⁰

- Magnifique manteau de loutre naturelle de coupe pyramide ou ajustée.

Superbe manteau de vison "Canada Majestic", à peaux allongées, de coupe jeune et dynamique, modèles pyramide ou semi-ajustée, col tailleur ou à pointe, dans les tons de buff, noir majestic ou ranch.

2599⁰⁰ à 3500⁰⁰

Fourrures, 6e étage, Mail St-Roch, Place Laurier, Place Fleur de Lys.